



LOISIR ET TOURISME SOCIAL : DES DÉFIS COMMUNS ET DES SOLUTIONS À PARTAGER

**Comptes-rendus des ateliers thématiques réalisés
du 4 au 9 octobre 2005**

**Projet de coopération
60^e Commission permanente de coopération
franco-québécoise 2005 et 2006**

Août 2006

Comité de rédaction

Prise de notes et rédaction

Assoumta Djimrangaye, diplômée de la maîtrise en gestion et planification du tourisme, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (ESG UQAM)

Révision des textes

- Louis Jolin professeur, Département d'études urbaines et touristiques, ESG UQAM
- Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement, Conseil québécois du loisir
- Les intervenants aux ateliers

Conseil québécois du loisir

Août 2006

ISBN 978-2-922551-55-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, octobre 2006

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, octobre 2006

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
Remerciements	5
Présentation des organismes	
Conseil québécois du loisir (CQL)	6
Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air (UNAT)	7
Volet 1 – Programme de stages à l’intention des jeunes	8
Volet 2 – Programme d’échanges pour les administrateurs bénévoles	9
Atelier – Certains aspects juridiques ou légaux influencent-ils la relève des administrateurs bénévoles	9
Atelier – Défis et enjeux de la relève des administrateurs bénévoles.....	20
Volet 3 – Le départ en vacances des familles à faible revenu et des personnes âgées (seniors)	31
Atelier – Programmes et projets favorisant le départ en vacances des familles à faible revenu	31
Atelier – Une politique publique sociale et économique : L’expérience française pour soutenir le départ en vacances des aînés	39
Volet 4 – Le positionnement des organismes de plein air par rapport à l’industrie touristique	43
Atelier – Le positionnement des organismes de plein air par rapport à l’industrie du tourisme d’aventure et de l’écotourisme – Écotourisme et tourisme solidaire, même réalité ?.....	43
 Annexes	
Annexe -1- Participants à la délégation française et participants québécois	54
Annexe -2- Entente de coopération en matière de tourisme, de loisir et de plein air	56
Annexe -3- <i>Projet Loisir et tourisme social : des défis communs et des solutions à partager</i> – Résumé.....	57
Annexe -4- Photos des ateliers	60

Avant-propos

Il me fait plaisir de vous présenter cette publication qui regroupe les comptes rendus des ateliers réalisés lors de l'accueil par le Conseil québécois du loisir (CQL) d'une délégation dirigée par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) du 4 au 9 octobre 2005. Cette mission est inscrite dans le cadre du projet *Loisir et tourisme social : des défis communs et des solutions à partager* dont vous trouverez un résumé en annexe.

Les problématiques retenues reflètent les préoccupations que le CQL et l'UNAT ainsi que leurs membres respectifs partagent à l'égard de l'accessibilité au loisir et au tourisme. Elles portent également sur les modes d'intervention caractérisés par la présence de bénévoles et s'inscrivant dans les dynamiques liées à l'action communautaire et à l'économie sociale.

En plus de s'inscrire dans une perspective franco-québécoise, la caractéristique de ces ateliers fut de permettre à des chercheurs et à des intervenants de présenter l'état de leurs travaux et de leurs réflexions sur les problématiques abordés. Ce contexte nous a incité à inscrire le compte rendu des ateliers dans le cadre des travaux du CAP loisir et tourisme social de l'ARUC en économie sociale dont les objectifs sont entre autres de favoriser ce dialogue entre chercheurs et praticiens. Soulignons, qu'outre les représentants des membres du CQL et de l'UNAT, les participants aux échanges provenaient des milieux communautaire, associatif, régional, gouvernemental et privé.

Cette publication reflète une portion des réflexions et des travaux en cours qui se poursuivront en 2006. Nous savons d'ores et déjà que des projets émaneront de ces échanges tels que le programme de stage pour les jeunes. Pour les problématiques plus globales, ces échanges ont permis le partage de connaissances et d'expériences favorisant l'émergence d'une compréhension enrichie de nos réalités respectives.



Sonia Vaillancourt
Coordonnatrice au développement
Conseil québécois du loisir

Remerciements

Ce projet a été soutenu par le ministère des Relations internationales du Québec et le ministère des Affaires étrangères de France (Consulat général de France à Québec) que nous remercions.

La réalisation de cette publication a été possible grâce au soutien financier de l'Alliance recherche université communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) par le biais du Chantier d'activités partenariales (CAP) loisir et tourisme social.

Nous souhaitons réitérer nos remerciements aux personnes qui ont gracieusement accepté notre invitation à collaborer à la réalisation de ces ateliers que ce soit pour une intervention ou à l'animation.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (CQL)

MISSION

Le CQL contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec. Il représente les organismes nationaux de loisir, regroupe et appuie la concertation des intervenants du loisir. Il défend le droit au temps libre et aux loisirs pour tous et en favorise l'accessibilité.

MEMBRES

- Le CQL, organisme à but non lucratif incorporé en 1998, s'inscrit dans une tradition associative de plus de 50 ans. Ce réseau, expression de l'engagement de milliers de bénévoles de réseau est constitué de 50 organismes nationaux et de leurs membres individuels et collectifs regroupant 4500 organismes locaux ou régionaux.

MANDATS

- Concerner et représenter les organismes de loisir;
- Former les bénévoles et les intervenants en loisir;
- Promouvoir et valoriser le bénévolat en loisir;
- Assurer la représentation du loisir et de ses intervenants aux plans canadien et international;
- Promouvoir la contribution du loisir dans le développement culturel, économique et social du Québec;
- Mener des études, faire de la recherche et du développement.

SECTEURS D'INTERVENTIONS

- Loisir culturel / pratiques amateurs
- Loisir de plein air / environnement
- Loisir scientifique / culture scientifique
- Loisir socio-éducatif / groupes de la population
- Loisir touristique / tourisme social
- Vie associative/ bénévolat
- Économie sociale
- Action communautaire autonome

PROJETS ET RÉALISATIONS

- Forum québécois du loisir
- Congrès mondial du loisir Québec 2008
- Réseau québécois de ressources en formation
- Édu-loisir (répertoire milieu scolaire)
- Prix de journalisme en loisir
- Carte loisir-vacances du Québec

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR (UNAT)

Association reconnue d'utilité publique, l'UNAT a été créée en 1920. Elle regroupe la plupart des associations, mutuelles et autres entreprises à but non lucratif actives dans le tourisme, et plus particulièrement dans les secteurs d'activités suivants :

Tourisme familial
Vacances d'enfants
Tourisme de jeunes
Vacances sportives et de plein air
Voyages et tourisme solidaire

SES OBJECTIFS

- La représentation et la défense des membres de l'UNAT, dans leur dimension d'entreprises associatives ou d'économie sociale.
- Le soutien à une politique sociale du tourisme rendant les vacances accessibles au plus grand nombre.
- L'information et la promotion des activités du secteur.
- La mise à disposition des membres de services communs : mise en place de démarches qualité, observation du secteur, centre de ressources...
- L'étude en commun de toutes les questions relatives à l'organisation et au développement du tourisme, et particulièrement du tourisme associatif.
- Le suivi de l'action communautaire et internationale en matière de tourisme.

SA STRUCTURE

- L'Unat est présente au niveau national comme dans toutes les régions de France, à travers des Unat régionales.
- Elle est administrée par un conseil d'administration de 21 membres.
- Elle organise son travail autour de commissions et groupes de travail ouverts aux membres.
- L'Unat gère, au profit exclusif de ses membres, un fonds mutuel de solidarité apportant la garantie financière aux associations titulaires de l'agrément tourisme.
- Elle publie une lettre mensuelle, Flash Unat et, chaque année, son annuaire.

LES ADHÉRENTS

55 membres nationaux et 545 membres au niveau régional
173 associations locales ou régionales
372 représentations régionales de membres nationaux

VOLET 1 – PROGRAMME DE STAGES À L'INTENTION DES JEUNES

Outre l'entente cadre portant sur la mise en œuvre d'un programme de stages en France et Québec signée entre l'Association Québec-France, l'Association Franc-Québec, le Conseil québécois du loisir et l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air, une séance de travail avec la participation des représentants des organismes a eu lieu pour discuter du plan de travail. Il fut envisagé l'élaboration de trois protocoles d'accord pour une mise en œuvre en 2006 et d'une entente de principe visant la signature d'un protocole en 2006 et une mise en œuvre en 2007. Voici les différents protocoles discutés :

- Protocole d'accord portant sur un programme de stages en auberge de jeunesse en France et au Québec entre les organismes suivants : Association France-Québec, Association Québec-France, Fédération unie des auberges de jeunesse, Tourisme Jeunesse

- Protocole d'accord portant sur un programme de stages en centre de vacances en France et au Québec

- Protocole d'accord portant sur un programme d'emplois en centre de vacances en France et au Québec entre les organismes suivants : Association France-Québec, Association Québec-France, Union française des centres de vacances et de loisirs, Association des camps du Québec.

- Protocole d'accord portant sur un programme de stages en centre de vacances familiales en France et au Québec entre les organismes suivants : Association France-Québec, Association Québec-France, Vacancier, RelaiSoleil, Mouvement québécois des camps familiaux.

VOLET 2 – PROGRAMME D'ÉCHANGES POUR LES ADMINISTRATEURS BÉNÉVOLES

ATELIER

**Certains aspects juridiques ou légaux influencent-ils
la relève des administrateurs bénévoles?**

PRÉSENTATIONS

François Soulage,

Président, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
et administrateur, Conférence permanente des coordinations associatives

Roland Grand'Maison,

Avocat, Regroupement Loisir Québec

Louis Jolin,

Professeur, Université du Québec à Montréal

ANIMATION

Luce Proulx

5 octobre 2005

PRÉSENTATIONS

- **François Soulage**, président, Union nationale des associations de tourisme et de plein air et administrateur, Conférence permanente des coordinations associatives

Quinze coordinations sont regroupées au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et représentent des domaines d'activités différents tels que la justice, la consommation, le droit des femmes, la culture, le sport, etc. L'objectif de la Conférence permanente des coordinations associatives est d'être l'organisme de représentation vis-à-vis du gouvernement. En 2001, le gouvernement français a adopté une Charte d'Engagement Réciproque qui a été signée par la CPCA. Cette charte devait être signée par chaque association et son ministère de référence. À l'instar d'autres ministères, le ministère du Tourisme n'a pas signé cette charte avec l'UNAT. La non-application de la Charte a pour conséquence un manque de structuration des relations entre l'État et les coordinations. Seul le Comité Sportif a signé la charte avec son ministère. La CPCA a donc voulu reprendre les discussions auprès du gouvernement afin de mettre sur pied une meilleure structuration des relations entre les coordinations et l'État étant donné qu'il n'y a aucune volonté de reconnaître des capacités autonomes aux associations dans les questions importantes. Une Conférence Nationale de Vie Associative devrait avoir lieu afin de répondre à cette demande. Trois thèmes seraient abordés : le problème du bénévolat (comment s'organise-t-il?), les relations contractuelles entre l'État et les associations, et le dialogue civil qui inclurait tous les partenaires et pas uniquement ceux de la production. Ce dialogue civil devrait développer une discussion avec des interlocuteurs reconnus et structurés.

En France, le bénévolat connaît des difficultés, notamment les bénévoles gestionnaires. Ceux-ci ne bénéficient pas d'un statut juridique particulier. Cela fait qu'il n'est pas possible de trouver des financements pour la formation des bénévoles. Ainsi les associations ne peuvent pas valoriser le bénévolat dans leurs décisions budgétaires comme étant un apport propre. Plusieurs demandes ont été formulées afin de valoriser le statut du bénévole. Les besoins émanant du projet associatif des bénévoles devraient être considérés au même titre que le sont ceux du projet pour les salariés. La différence est importante car il existe peu de possibilités de formation pour les bénévoles. La plupart des réunions ont lieu pendant le temps de travail et le bénévole, salarié par ailleurs, n'est pas indemnisé pour le salaire perdu.

Étant donné que les bénévoles n'ont pas de statut, ceux qui gèrent des associations ont un temps limité à consacrer à la représentation lors de dialogues avec l'État. Ce sont les salariés qui les remplacent le plus souvent. Par exemple, le Conseil d'administration de l'UNAT est composé de 22 membres dont 15 sont salariés. Progressivement, les associations se composent uniquement de salariés.

Par ailleurs, nous avons un gros souci en matière de responsabilité civile et pénale. Le bénévole animateur diplômé qui encadre une activité par exemple de plein air, est donc responsable de la totalité de ce qui pourrait se passer lors de son activité. Les diplômés devraient donc être couverts et reconnus pénalement non responsables.

- **Roland Grand-Maison**, avocat, Regroupement Loisir Québec

Le Regroupement Loisir Québec (RLQ) est un organisme de services pour les fédérations de loisir et de sport.

En 2002, les membres du RLQ ont dénoncé, lors de l'assemblée générale annuelle, l'explosion du coût des primes d'assurance en responsabilité civile. Dans les jours qui ont suivi, le RLQ a mis sur pied un comité de travail afin de vérifier l'intérêt des membres et la faisabilité de la mise en place d'un programme unique d'assurance.

Les buts avoués de ce programme unique étaient:

- Regrouper les portefeuilles en assurance;
- Faire diminuer les primes exigées aux membres du RLQ.

Le RLQ a sollicité d'abord des offres pour le programme de responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. Quatre courtiers ont eu le mandat de trouver un assureur pour l'ensemble des organismes nationaux, leurs associations régionales et leurs membres locaux.

La situation de ce marché était florissante pour les assureurs, car depuis les modifications au Code civil du Québec, en 1994, il était théoriquement possible de prendre des actions contre les administrateurs en invoquant leur responsabilité personnelle.

Cela a créé un mouvement de panique chez nos administrateurs d'organismes sans but lucratif; en effet, à titre de bénévole, les personnes intéressées à occuper un poste d'administrateur au sein d'un OSBL, étaient inquiètes de devoir répondre personnellement de faits et gestes qu'elles contrôlaient peu ou pas du tout.

Pourtant, les modifications au Code civil du Québec en 1994 créaient des obligations pour les administrateurs relativement restreintes, notamment à l'égard des déductions à la source, des taxes impayées et des autres montants à percevoir pour les gouvernements.

Il fallait même examiner à fond chacun des cas pris isolément pour décider de la pertinence d'acquiescer une police d'assurance.

En regroupant tous les organismes de loisir et de sport et leurs composantes régionales et locales, la police du RLQ a permis une économie d'échelle très surprenante et a fait économiser à ses membres quelques millions de dollars.

Le tout s'est fait par de vastes consultations et des analyses de documents, de façon à bien établir les besoins d'une telle police d'assurance pour chacun des membres. En fouillant dans les divers portefeuilles d'assurance des membres, certaines situations ont démontré à l'évidence que plusieurs des membres avaient besoin d'être conseillés quant aux couvertures d'assurance à acquérir.

Le programme a été mis en place pour le 1^{er} octobre 2004 et a été renouvelé le 1^{er} octobre 2005 et ce, de la façon suivante :

- 1) RLQ
- 2) 93 (approximativement) instances provinciales de sports et de loisirs;
- 3) 400 (approximativement) instances régionales des 93 instances provinciales;
- 4) 7 400 (approximativement) instances locales membres des instances provinciales et régionales.

Tous les organismes sont couverts par deux polices :

- une pour les instances provinciales et régionales;
- une autre pour les instances locales.

Les conditions pour les deux polices sont similaires ou semblables.

Le tout est assuré financièrement par le RLQ à même les argents déjà reçus en subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- **Louis Jolin**, professeur, Département d'études urbaines et touristiques, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Trois points sont abordés : le statut juridique des bénévoles, le projet d'une nouvelle loi sur les associations au Québec et la nouvelle loi belge sur le bénévolat.

1. Le statut juridique des bénévoles

Le statut juridique des bénévoles n'existe pas. Seuls les membres et les administrateurs d'une association ont un statut juridique. Selon le Code Civil du Québec et selon, notamment, la troisième partie de la Loi sur les Compagnies, des droits et des obligations concernent les membres et les administrateurs.

Au Québec, deux régimes juridiques de base cohabitent :

Les associations bona fide, non incorporées

Ce sont des contrats d'association soumis à certaines dispositions du Code Civil qui accordent des droits et des responsabilités aux membres et aux administrateurs de fait. L'administrateur est mandataire des membres. Les membres ont droit de participer aux décisions et les administrateurs de fait peuvent être responsables sur leurs biens personnels. Au Québec, il y a autant d'associations qui ont une personnalité juridique (environ 45 000) que celles qui n'en ont pas.

Les associations ayant une personnalité juridique.

Les administrateurs ont des droits et obligations selon les dispositions du Code Civil et de la 3^e partie de la Loi sur les Compagnies (la loi la plus utilisée pour obtenir la personnalité juridique). À titre d'exemple, les administrateurs sont mandataires de la personne morale et ne sont pas en principe responsables sur leurs biens personnels sauf exceptions. Cette troisième partie constitue un droit d'exception du droit des compagnies à but lucratif. Une quinzaine de lois générales au Québec permettent aux associations d'obtenir la personnalité juridique, sans compter les lois à caractère mixte et les lois privées.

2. Le projet d'une nouvelle loi sur les associations au Québec

Une proposition du gouvernement du Québec vise à remplacer les diverses lois par une nouvelle loi sur les associations. La loi se fonderait sur les principes suivants : la liberté d'association, d'organisation et de fonctionnement; la préservation de l'ordre public ou de l'intérêt public.

La proposition gouvernementale est en fait un document d'orientation, une sorte de Livre vert pour des fins de consultation. Elle énonce les grandes orientations. Rien n'est prévu dans ce nouveau projet de loi pour donner un statut au bénévolat.

Les administrateurs seraient responsables des salaires des employés pour six mois en cas de faillite d'une association, ce qui peut créer un effet démobilisateur. Ils obtiendraient également un droit de dissidence, c'est-à-dire la possibilité pour un administrateur de manifester sa dissidence lors d'une décision prise par le conseil d'administration. L'association serait autorisée à faire des prêts aux administrateurs et aux membres, voire à payer une pension alimentaire à ceux qui ont contribué largement en biens à l'association. Ces possibilités mises de l'avant dans le document d'orientation sont fort controversées.

Dans le droit actuel, un administrateur est responsable s'il commet une faute lourde. Dans le cas contraire, il n'y a aucune poursuite même s'il s'est trompé. Les assurances qui couvrent les dirigeants et les administrateurs excluent la faute lourde, la fraude. Sont-elles alors réellement nécessaires?

3. La nouvelle loi belge sur le bénévolat

La nouvelle loi belge sur le bénévolat, soit la Loi du 3 juillet 2005, vise à donner un statut aux travailleurs bénévoles. Il y a trois composantes :

1. Chaque organisation est tenue de fournir aux bénévoles une note d'organisation précisant la finalité sociale, le contrat d'assurance, les indemnités versées aux bénévoles, le secret professionnel exigé d'eux.
2. La responsabilité et l'assurance
L'organisation est responsable des actes causés par des bénévoles dans l'exercice de leur bénévolat sauf faute grave. Elle doit se doter d'une assurance de responsabilité civile pour couvrir ces actes.
3. La possibilité de recevoir des indemnités non fiscalisées
Il est possible de payer les dépenses des bénévoles et, pour ces derniers d'obtenir des indemnités forfaitaires, par exemple 27 euros par jour ou 1 494 euros par an. Ce n'est pas considéré comme un revenu fiscalisé.

DISCUSSION

Problème de la relève des bénévoles

Le volet quantitatif de l'enquête pan canadienne sur les associations¹, tous secteurs confondus, réalisée par Statistiques Canada et un consortium d'institutions, dirigé par le Centre canadien de philanthropie (dorénavant désigné sous le nom d'Imagine Canada), s'appuyait sur un échantillon de 13 000 associations, dont plus de 4 000 étaient québécoises. Outre le rapport général, un rapport Québec² a été rédigé afin de dresser un portrait spécifique des associations québécoises de tous les secteurs. 26 % des associations interviennent dans le domaine des loisirs et des sports. Au Québec, c'est le secteur des sports et des loisirs qui compte le plus d'associations, grâce notamment à l'appui et à la volonté du gouvernement québécois. Des questions ont été posées, lors de cette enquête, sur les problèmes de recrutement des bénévoles, sur la diminution du nombre de bénévoles, etc. Sur ce plan, dans les trois dernières années précédant l'enquête, 82 % des associations québécoises ont connu une stabilité ou une augmentation des bénévoles et 18 % seulement ont constaté une décroissance. Malgré ce que disent les groupes de discussion consultés lors du volet qualitatif de l'enquête³ pour essayer de comprendre la situation, les chiffres ne semblent pas révéler de problèmes majeurs.

¹ *Force vitale de la collectivité : Faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, 2004, 85 p. Ce document peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.imaginecanada.ca

² *Le secteur sans but lucratif et bénévole au Québec*, 2006, 80 p. Ce document peut être téléchargé à l'adresse : www.imaginecanada.ca

³ *La capacité de servir : étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada*, 2003, 118 p. Ce document peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.imaginecanada.ca

Si au niveau de l'ensemble des répondants, les chiffres ne reflètent pas une situation problématique, pour un secteur, comme celui des loisirs et des sports, des difficultés seraient réelles alors que ce ne serait pas le cas pour le secteur de l'environnement qui serait en croissance : il faut donc nuancer.

En France, les associations organisatrices de « camps de vacances » sont devenues très professionnelles en particulier pour répondre aux exigences de l'État de plus en plus contraignantes en termes de contrôle. L'organisation de séjours est donc de plus en plus difficile pour des organisations s'appuyant uniquement sur des bénévoles. La clientèle a également de plus grandes exigences de qualité. Sur les structures d'accueil, on trouve moins de bénévoles qu'avant. La gestion de la structure est le plus souvent l'affaire de professionnels, même si l'on trouve encore des bénévoles mais davantage impliqués dans un projet de développement local. L'intégration des bénévoles dans le mode de fonctionnement opérationnel reste difficile à cause des contraintes professionnelles et du besoin de connaissances professionnelles approfondies.

La place du bénévole pose problème car de plus en plus les associations ont des activités économiques. La professionnalisation des associations entraîne la baisse du nombre de bénévoles. Les solutions ne sont pas faciles à trouver. Le conseil d'administration de l'UNAT est composé de 15 salariés sur 22 postes. Il y a un renversement de la nature des personnes qui siègent sur les conseils d'administration.

Une différence est notable entre l'UNAT et le CQL. À l'UNAT, il n'y a pas de postes d'administrateurs dédiés à des bénévoles alors qu'au CQL, le président doit être bénévole et chacun des cinq secteurs doit nommer au moins un bénévole au conseil d'administration.

Au Québec, la loi permet de réduire le nombre de membres à son strict minimum. Il existe des façons de le faire à des fins personnelles. Cependant, surtout pour les organismes subventionnés ou enregistrés comme organismes de bienfaisance, on retrouve dans les lettres patentes des dispositions qui forcent à remettre les actifs, en cas de dissolution, à un organisme poursuivant des objectifs similaires, mais cela ne s'applique pas à toutes les associations. Une fois les dettes payées, il est même possible de transformer une association en compagnie à but lucratif. Cette pratique existe dans le cadre juridique associatif canadien et américain.

La France tient lieu d'exception avec la Loi 1901 qui empêche le partage des biens entre les membres, même en cas de dissolution.

Projet d'une nouvelle loi sur les associations au Québec

Le projet de loi, envisagé dans le document d'orientation du gouvernement du Québec, ne change rien à la situation; il propose même que pour créer une association ayant une personnalité juridique, une personne seulement suffit. Il y a eu un tollé de protestations venant du monde associatif et sans but lucratif suite au dépôt du document.

Certains participants de l'atelier ont dénoncé le fait qu'un organisme sans but lucratif visant une finalité sociale puisse répartir ses actifs entre ses membres en cas de dissolution. Le récent projet de loi visant la refonte du droit associatif ne règle pas la situation; au contraire, sa rédaction actuelle causerait encore plus d'ambiguïtés, puisqu'un seul individu pourrait créer un OSBL. Il serait préférable que les actifs restants d'un organisme sans but lucratif soient transférés à un autre organisme sans but lucratif ayant des buts et objectifs semblables ou similaires.

La Loi sur les compagnies, qui régit présentement les OSBL pour une large part, est un véhicule qui rencontre de moins en moins les besoins des OSBL. Il serait impératif que les OSBL aient leur propre loi, mais pas n'importe quoi et surtout pas le projet de loi envisagé.

L'idée d'avoir une nouvelle loi des associations est bonne mais la façon dont elle a été proposée ne l'était pas. Il devait y avoir des suivis à la proposition gouvernementale et à la consultation, mais rien pour le moment ne semble se produire. Toutefois, il ne faut pas laisser tomber l'idée.

Projet de loi sur le volontariat associatif en France

La France travaille actuellement à l'élaboration d'une loi sur le volontariat associatif et l'engagement éducatif. Le projet de loi a été présenté en première lecture au Sénat au mois de mai 2005 et devrait être présenté à l'Assemblée Nationale avant la fin de l'année 2005 pour une mise en application en juin 2006. Ce projet de loi a créé une controverse chez les organisations syndicales qui craignent une dérive par rapport au Code du travail et au droit du travail, estimant que ce seront des emplois déguisés.

Le projet de loi comprend deux volets. Le premier volet sur le volontariat associatif prévoit la création d'un nouveau statut entre le bénévolat et le salariat. Les volontaires, selon la loi, pourront en échange de leur participation au fonctionnement de l'association percevoir une indemnité mensuelle estimée à environ 400 euros par mois. Le volontariat pourrait s'exercer à temps plein pour une période continue de deux ans au maximum et une durée totale de trois ans sur toute une vie.

Le deuxième volet, sur le contrat d'engagement éducatif, concerne les animateurs et directeurs de « camps de vacances » (centres de vacances et de loisirs). En France, le secteur de l'animation s'appuie en effet sur des animateurs professionnels (qui disposent d'un contrat de travail de droit commun) et des animateurs occasionnels qui relèvent de « l'annexe II de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA) ». Les animateurs occasionnels sont le plus souvent des jeunes de 17 à 25 ans qui encadrent les séjours dans le cadre de leurs vacances scolaires, lors d'emplois d'été. L'annexe II prévoit une rémunération calculée sur une base minimale qui ne doit pas être inférieure à deux heures du SMIC par journée de travail. En somme, un animateur reçoit une « indemnité » souvent entre 18 et 25 € par jour.

Ce système qui existe depuis de nombreuses années a été remis en cause par la loi sur les 35 heures. En effet la loi Aubry II (??) décrivant les modalités de calcul du temps de travail a montré que l'annexe II fonctionne sur un régime d'équivalence, incompatible avec le droit du travail.

C'est pour régler ce problème que le projet de loi crée un contrat spécifique appelé contrat d'engagement éducatif. Cette situation nouvelle pose néanmoins déjà quelques questions sur la nature du lien entre employeur et salarié. Le contrat d'engagement éducatif établit de façon plus marquée le lien de subordination et l'esprit « bénévole » qui existait dans le cadre de l'application de l'annexe II (même si cet esprit n'était plus nécessairement présent partout) risque de disparaître. La création du contrat d'engagement éducatif nous interroge sur la différence qui peut exister alors entre salarié et bénévole. En effet, le fait d'être salarié (sur une base plutôt symbolique) n'empêche pas une certaine forme d'engagement, de prise de responsabilité en direction d'enfants et de jeunes, de participation à une activité d'utilité sociale. La rémunération n'est toutefois pas soumise à des cotisations sociales ni de la part de l'employeur, ni de la part du salarié. De plus, le projet de loi concerne le volontariat associatif et non pas le bénévolat. La différence entre les deux est que le bénévolat de terrain n'entraîne pas d'engagement formalisé mais un engagement de bonne volonté quant au temps et aux actions que les bénévoles veulent faire. Le volontariat associatif donne un statut différent aux bénévoles et l'engagement est contractualisé. Le projet de loi a été fait au départ pour répondre aux ONG et à l'encadrement des camps de vacances, mais elle a été élargie aux associations. Seules les associations qui n'ont pas fait de licenciements économiques peuvent recourir aux contrats d'engagement éducatif.

Au Québec, il y a une exception dans la Loi sur les normes de travail. Les animateurs, les étudiants et autres ne sont pas soumis au salaire minimum. Dans les camps de vacances, des minima sont fixés mais il y a toutefois des exceptions.

Certaines personnes bénévoles dans une association peuvent se créer un emploi par le biais de programmes offerts par Emploi Québec visant notamment les étudiants, les chômeurs et les personnes bénéficiant d'assurances sociales. Toutefois, dans ce contexte, les conditions de travail et les critères d'emploi des programmes ne permettent pas de garder à long terme ces personnes.

Concurrence

Quelle différence entre une association et une entreprise privée (à but lucratif) ? L'association est à but non lucratif et ne redistribue pas ses bénéfices : c'est une première différence. Une autre différence tient dans le fait que pour les associations, souvent les actions sont encore conduites par des bénévoles. Toutefois, la professionnalisation de certains secteurs d'activités tend à restreindre les fonctions de bénévoles à la seule gestion de la structure au niveau du conseil d'administration. On peut s'interroger alors sur l'opportunité de chercher à maintenir une participation bénévole dans l'action directe de l'association auprès des publics pour ne pas risquer de devenir une quasi-entreprise.

Programme de stage pour les jeunes

Dans le cadre du programme de stage et d'emploi de jeunes, les stagiaires québécois pourront-ils s'inscrire dans le contrat d'engagement éducatif? Quel statut auront-ils? Seront-ils soumis à d'autres dispositions internes?

Le projet de loi n'évoque pas de restrictions sur la nationalité. La réglementation des centres de vacances et de loisirs en France prévoyant que 75 % de l'effectif d'un centre dispose d'une formation BAFA, les stagiaires du Québec pourront donc constituer les 25 % restant.

Aides publiques

Qu'est-ce qui justifie les aides publiques si le produit fabriqué n'est pas destiné à des finalités sociales? Si l'association n'a uniquement que des salariés, l'association se prive de l'investissement des bénévoles, de l'engagement du citoyen. Nombreuses sont les revendications par rapport à la présence des associations dans la vie économique au moyen d'aides publiques. Elles offrent un produit qui n'a pas d'objet ni de finalité capitaliste. Ce produit doit avoir une finalité sociale. Il ne faut pas oublier que l'association est un statut, non pas un métier ; elle se retrouve dans des situations diverses et doit s'appuyer de plus en plus sur des salariés, ce qui peut en changer la finalité.

Un agrément national du tourisme social et familial a été obtenu. Des critères déterminent la nature des associations, leurs activités, leurs services. Mais la question du bénévolat n'est pas traitée.

LISTE DES PARTICIPANTS

- AZOULAY Yaëlle, Association québécoise des loisirs folkloriques
- CASTONGUAY Steve, Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- CHARLAND Patricia, Mouvement québécois des camps familiaux
- FOIN Marie-Christine, Vacances et Familles
- GRAND'MAISON Roland, Regroupement Loisir Québec
- HÉNAFF Bernadette, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- JOLIN Louis, Université du Québec à Montréal
- MANOUVRIER Hugues, RelaiSoleil
- MIGNON Jean-Marc, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- NÉRISSON Jean-Claude, Vacancier, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- PROULX Luce, animatrice
- RODELET Guillaume, Union française des centres de vacances et de loisirs
- RODRIGUE Robert, Mouvement québécois des camps familiaux
- SOULAGE François, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- SOULAGE Geneviève, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- VAILLANT Éric, Agence nationale pour les chèques-vacances
- VAILLANCOURT Sonia, Conseil québécois du loisir

VOLET 2 – PROGRAMME D’ÉCHANGES POUR LES ADMINISTRATEURS BÉNÉVOLES

ATELIER

Défis et enjeux de la relève des administrateurs bénévoles

PRÉSENTATIONS

Roméo Malenfant,
président, Consultants DPRM inc.

Jean-Claude Nérison,
Président, Vacancier,
trésorier, Union nationale des associations de tourisme et de plein air

Luc Pépin,
Président, Association des camps du Québec

Manon Boily,
agente de développement, Centre St-Pierre

ANIMATION

Jocelyne Nadeau

6 octobre 2005

PRÉSENTATIONS

- **Roméo Malenfant**, président, Consultants DPRM inc.

Roméo Malenfant a fait une thèse de doctorat sur la motivation des présidents des associations, qui a fait ressortir l'observation suivante : si la motivation n'est pas là, la relève est difficile à trouver. La motivation est donc un facteur clé pour trouver de la relève. La thèse s'est portée sur le cas de cinq présidents d'associations charitables afin de mettre en évidence leurs véritables motivations. Ce sont des personnes qui ont attendu plus de dix ans avant de devenir président du conseil d'administration. Selon lui, connaître la motivation de nos bénévoles administrateurs permet de devenir capable de compter sur les meilleurs et de pouvoir en recruter de nouveaux face au déclin notable du bénévolat.

Il y a deux types de bénévoles :

1. Les bénévoles opérationnels : ceux qui oeuvrent à la réalisation des projets et à la gestion de l'organisation ;
2. Les bénévoles administrateurs : ceux qui ont des postes décisionnels.

Au Canada, 41 % des bénévoles (soit 7,8 millions de personnes) oeuvrent au niveau des conseils d'administration des organisations à but non lucratif.

Il résulte de cette thèse une hiérarchie des motivations en quatre paliers :

1. Les apports (les déclencheurs)

Le premier apport amène l'individu à faire le premier pas. Il va accepter un poste suite à la demande d'un ami ou d'un collègue. Il s'avère difficile de dire non quand c'est un ami qui fait la demande. La personne est alors fière, honorée de se faire demander pour des compétences particulières. L'attrait est alors beaucoup plus important.

Le second apport est de l'ordre de l'imposture. Le temps à consacrer étant souvent important, il faut donc minimiser l'importance de la tâche afin que la personne accepte et dise oui. Prendre goût au bénévolat va provoquer une motivation interne.

Le troisième apport repose sur l'avancement dans la carrière et le fait de faire plaisir au patron. La motivation intrinsèque vient appuyer la démarche.

Le quatrième apport est qu'il faut mentionner à la personne qu'elle va aider les autres, c'est une démarche bénévole. Une personne va difficilement s'offrir à faire du bénévolat. Très peu sont ceux qui font la démarche d'eux-mêmes.

2. Les motivations avouables

La question de pourquoi le faire se pose alors. La personne développe un rationnel pour bien paraître. Diverses interrogations vont alors se poser à l'individu quant:

- à l'attrait de la mission de l'organisation;
- à la réputation de l'organisation;
- au désir d'aider les autres;
- au désir de donner à la collectivité ce qu'on a reçu;
- au désir de mettre ses compétences en œuvre pour les autres;
- à la rencontre d'amis qui va entraîner une socialisation;
- aux défis à relever;
- au besoin de la communauté.

3. Les motivations sous adjacentes

Ce sont les motivations les moins avouables, les moins notables. Elles sont difficiles à détecter. Elles concernent :

- l'acquisition d'un statut dans la communauté;
- le désir profond de faire la différence, d'amener un changement perceptible;
- la démonstration de ses habilités aux autres;
- le sentiment d'être coupable en n'aidant pas les autres;
- les avantages sociaux : voyages, repas aux restaurants;
- la recherche du pouvoir. Au Québec, il y a un grand respect de la présidence d'où des abus constatables dans l'orientation de l'organisation.

4. La motivation profonde

La motivation profonde renvoie à :

- la recherche de l'estime de soi;
- la recherche du reflet des autres par rapport à notre propre image;
- la recherche de la reconnaissance.

Il faut mettre en place des programmes de reconnaissance qui permettraient une rétention des bénévoles. Un bon traitement des bénévoles va engendrer une bonne relève grâce à la transmission de l'enthousiasme et de bien d'autres facteurs positifs.

De grands défis restent à surmonter. Il faut pouvoir démontrer que l'organisation est bien gérée, que la mission est bien définie, que la vision est dynamisante et que des valeurs éthiques sont présentes. Les actions de chaque individu doivent faire la différence.

D'autres enjeux sont liés au triple défi de la conciliation famille, travail et implications bénévoles. En outre, il est nécessaire de véhiculer une passion aux bénévoles et de la transmettre à la relève.

- **Jean-Claude Nérisson**, président, Vacancier et trésorier, Union nationale des associations de tourisme et de plein air et

On constate une mutation du rôle de l'administrateur qui a accompagné celle des associations. Ces mutations trouvent leurs origines dans le changement de la société, dans les contraintes d'une gestion rigoureuse, dans les changements économiques, dans les réglementations et leurs modifications difficiles à assimiler et enfin dans l'évolution marquée des exigences des membres.

La mutation du rôle de l'administrateur a suivi la professionnalisation des associations et la venue de cadres avec des compétences requises. Cela remet en cause le rôle initial des administrateurs. Un élément important repose sur le fait qu'il doit y avoir une osmose entre les administrateurs et les cadres salariés. Les administrateurs sont garants de l'éthique de l'association, du contrôle de la gestion, du respect des intérêts des membres et les cadres salariés, quant à eux, assurent la bonne gestion de la vie associative.

Ainsi, les enjeux sont nombreux :

- L'absence d'administrateurs et de professionnalisme constitue un risque étant donné que l'éthique de l'association peut disparaître et la gestion s'avère hasardeuse;
- Il faut aller chercher de nouveaux administrateurs parmi les membres : la valorisation du rôle des administrateurs à travers les valeurs de l'association est primordiale;
- L'administrateur doit bien capter la mission de l'association et être remotivé dans son rôle;
- L'administrateur bénévole doit être militant : la défense des valeurs des projets communs à travers les valeurs communes, le respect des fondements démocratiques;
- Mais il faut régler : les problèmes de responsabilité civile, de disponibilité pour éviter l'élitisme des administrateurs ou leur trop grand âge, d'indemnisation du temps passé si l'on veut capter les jeunes générations.

- **Luc Pépin**, président, Association des camps du Québec

L'Association des camps du Québec (ACQ) regroupe 125 membres avec des missions différentes : organismes de charité, organismes sans but lucratif, organismes locaux, de quartier, entreprises privées, camps de vacances, camps de jour, etc. Le conseil d'administration se compose de personnes de milieux différents. Les administrateurs ne peuvent faire que quatre mandats consécutifs. Il faut donc protéger le rôle de l'administrateur, la relève, la continuité et donc le renouvellement des idées.

Si la personne devient président à son quatrième mandat, elle le sera uniquement pour un seul mandat de deux ans. Il faut savoir qu'une personne n'a droit qu'à quatre mandats de deux ans chacun dans l'association. Ces mandats sont consécutifs et cumulatifs peu importe le poste que la personne occupe durant ces quatre mandats, ce qui constitue un désavantage dans le fonctionnement de l'association.

L'ACQ prévoit donc une modification des règlements généraux afin de détacher les conditions de président de celles d'administrateurs. Le président est élu par l'assemblée générale et non par le conseil d'administration.

Les défis sont les suivants:

- On constate que seulement 15 % des membres sont impliqués. Ceci s'explique par l'éloignement. Beaucoup de membres ont des compétences mais la distance est un frein. Ils ne peuvent pas toujours venir à Montréal pour assister aux réunions.
- L'ampleur de la tâche de président est perçue comme lourde et demandant beaucoup de temps et d'investissement. Par conséquent, peu de personnes se présentent aux élections en raison aussi de la diversité des membres et des organisations. Ainsi, pour une meilleure défense de leur droit de parole et de leurs intérêts, les personnes préfèrent ne pas être président.
- Une modification des règlements généraux concernant la procédure de candidature va être faite afin de faciliter les personnes en régions éloignées. Elle va consister en une période durant laquelle le comité va annoncer les postes vacants et alors les membres poseront leur candidature. Avant, le comité approchait les personnes. Maintenant, il le fait en dernier recours.
- Une réflexion doit être faite sur les articles des règlements généraux, surtout en ce qui concerne le président.
- Il faut mettre en place des activités et identifier des compétences requises pour susciter un intérêt à devenir président. Ceci étant, la difficulté de recruter des administrateurs pour un premier mandat demeure réelle. Mais une fois que les administrateurs intègrent l'association, ils y demeurent et s'impliquent à plusieurs niveaux.

- **Manon Boily**, agente de développement et de formation, Centre St-Pierre

Elle propose et donne une formation de six heures avec des ateliers afin de faire un autodiagnostic de l'organisation; en se regardant soi-même et en se demandant comment ça se passe et comment les choses suivent leur cours. Lors de cette formation, nombreuses sont les questions qui sont posées. En voici une liste non exhaustive. Concernant le renouvellement des membres, les questions qui se posent sont :

- Est-ce que les conditions sont réunies pour avoir une relève?
- Les moyens utilisés sont-ils adéquats?
- Les résultats sont-ils satisfaisants?
- Y a-t-il des postes vacants?
- Qui recrute les membres?
- Quelles sont les forces et les lacunes du conseil d'administration?
- Y a-t-il un partage des tâches?
- Le type de disponibilité demandée correspond-il à ce à quoi les membres sont prêts?
- Les personnes sont-elles motivées?

Le conseil d'administration doit remplir des conditions afin de favoriser la relève et solliciter les personnes à devenir membres :

- Avoir une mission claire et partagée.
- Les valeurs prônées sont-elles appliquées?
- Les règlements généraux sont-ils vraiment utilisés? Connus?
- Quels sont les objectifs?
- Les conditions de travail sont-elles saines?
- L'association jouit-elle d'une santé financière?
- Quel est le niveau de pouvoir de chacun (lors de débats à l'intérieur de l'organisation sur les choix à faire)?
- Y a-t-il une bonne connaissance des responsabilités légales des administrateurs-trices?
- Le conseil d'administration a-t-il un plan de travail? Y a-t-il des comités de travail pour venir en soutien? Les décisions sont-elles prises solidairement?
- Y a-t-il parrainage des nouveaux membres? Y a-t-il des possibilités de formation?

Une des clés du recrutement repose sur l'accueil : est-ce un lieu chaleureux?

Plusieurs enjeux dans le mouvement communautaire subsistent et la relève au conseil d'administration provenant du milieu des professionnels, du milieu économique surtout, amène une vision du profit qui mine souvent la mission sociale des organisations.

Il faut faire des choix, prendre des décisions en dialoguant démocratiquement. Un déficit démocratique se note au sein de certaines associations.

Les associations doivent avoir un rôle d'éducation populaire autonome. Les personnes apprennent à devenir des citoyens actifs. On constate aussi quelques manques au niveau du rôle social des organisations à but non lucratif en général. Les participants ne font souvent plus partie du conseil d'administration, ils n'ont plus de voix.

Le problème de la responsabilité légale amène un questionnement. En 1994, les administrateurs-trices d'associations ont eu peur de devenir responsables de tous les problèmes de l'organisation. Fallait-il et faut-il vraiment s'assurer comme administrateurs-trices?

Quelle est la place des retraités? Ils viennent d'organismes institutionnels. Cela entraîne une confrontation d'enjeux et de façons de faire entre les retraités et les membres avec des visions différentes.

La complexification des dossiers et des problématiques au niveau des enjeux politiques, concernant la reconnaissance du savoir-faire alternatif des organismes par rapport à l'État, suppose que les regroupements d'organismes développent une expertise dans la connaissance des stratégies politiques à mettre en oeuvre.

La complexification de la problématique sociale engendre un épuisement des équipes de travail et un besoin de financement adéquat pour maintenir un niveau adéquat de formation des employés.

Le type de leadership de la personne responsable de l'organisation aura un impact sur le conseil d'administration et sur sa relève.

Un des rôles importants des membres du conseil d'administration est de faire la promotion, de faire connaître les valeurs de l'organisme, etc.

DISCUSSION

Problèmes concernant le mandat du président

En France, les associations telle que Vacances et Familles ont les mêmes questionnements que l'Association des camps du Québec quant aux démarches et aux types de réponses à donner à la problématique des élections du président. De plus en plus, les associations se complexifient. On note une problématique similaire en France et au Québec par rapport au renouvellement des administrateurs et à la réélection du président.

Pour ce qui est de la problématique de la responsabilité du président lorsqu'il est élu par l'assemblée générale, il est responsable devant cette même assemblée générale mais pas devant le conseil d'administration. Il y a là un danger quant au pouvoir énorme du président par rapport aux administrateurs. Malencontreusement, celui-ci peut dicter ses volontés. L'imputabilité est donc déplacée. Les administrateurs sont-ils réellement administrateurs?

Problèmes concernant la relève

La question de la relève suggère aussi la question du départ des anciens? Comment alors assurer cette relève et que prévoir pour ceux qui s'en vont et ceux qui arrivent?

D'autant plus qu'il existe une difficulté à trouver des administrateurs, due à l'évolution de la société et aux questions qui se posent autour des dimensions individuelles et collectives. La société évolue vers un fonctionnement de plus en plus individuel, ce qui se ressent aussi sur les nouvelles formes d'engagement (voir : Jacques Ion, *La fin des Militants* et *Militer aujourd'hui*). Il en ressort le paradoxe suivant : le rôle d'un administrateur est de travailler à l'intérêt général alors que le bénévolat est de plus en plus individualiste. Ce qui implique d'imaginer de nouveaux parcours bénévoles qui intègrent une dimension plus forte de développement personnel.

Proposition : Le départ des personnes pourrait amener la création d'un comité consultatif de sages, qui donnerait des conseils. Leur potentiel d'expériences serait utilisé pour aider la nouvelle génération. Ce comité pourrait toutefois ne pas avoir les effets escomptés car l'association doit s'ouvrir sur de nouvelles façons de faire. Cependant, la possibilité de travailler avec un comité de travail d'anciens permettrait de veiller au maintien des objectifs sociaux.

Il faut faire attention par rapport aux termes utilisés pour nommer et désigner les personnes. Le mot «client» est employé car les personnes utilisent le produit sans le connaître. De ce terme, on peut passer à un autre par l'intégration du client à diverses étapes. Ainsi, à la fin, il ne serait plus client mais usager voire bénévole. Il y a une étape qui est l'association d'utilisateurs avec la dimension supérieure de savoir pourquoi ils deviennent usagers. Leur rôle réel est de faire la promotion, faire connaître les valeurs, etc. Avant de devenir administrateurs, des alternatives sont à trouver afin d'éviter certains problèmes.

Actuellement, le monde associatif développe un instinct de survie pour la relève. Il n'y a pas de stratégie à moyen et long terme. On ne prépare pas suffisamment la relève.

Parmi les autres enjeux liés à la relève au sein des conseils d'administration d'organisations à but non lucratif, c'est bien l'émergence d'une optique de service individuel au lieu de collectiviser les ressources et les solutions. Nous avons embarqué dans la notion de résultat à court terme. L'attitude est dorénavant la suivante: le citoyen demande, on donne. L'association a ainsi perdu la notion de service public, l'approche éducative et celle d'un réel engagement qui n'est pas simplement la consommation. De ce fait, on se trouve dans un mode de livraison de services. Mais où est passée la place de l'éducation populaire autonome? L'association n'est plus dans le mode collectif, qui n'est plus valorisé. Les bénévoles sont dans le mode du «je» alors qu'il faudrait défendre les intérêts collectifs.

Il faut faire vivre la vie associative : transformer le «je» en «nous». Le bénévole doit répondre avec le «nous» pour rendre le service collectif. Mais il faut éviter de transformer l'association en une simple entreprise de services et d'oublier ainsi sa mission de base pour se calquer sur un modèle financier qui pourrait assurer sa survie. La mission éducative doit primer sur la mission financière.

À l'intérieur des associations, des exigences de qualité de services se font de plus en plus ressentir. La logique associative est moins forte. De ce fait, une question par rapport au bénévolat se pose : comment l'organisation est-elle équipée pour réaliser sa mission? L'association manque de ressources pour y répondre au mieux et doit faire face à diverses frustrations.

Pour y répondre, il faut éduquer, il faut travailler avec les administrateurs-trices pour garder son identité. Il faudrait regarder comment faire pour répondre à la mission. Il faut plusieurs années pour changer les mentalités et travailler sur les moyens d'impliquer les membres dans la consultation et la prise de décision.

Au Canada, 60 % du temps des bénévoles repose sur 9 % des bénévoles, des personnes engagées pour une cause. Les associations sont soucieuses d'avoir de nouveaux bénévoles alors qu'elles en ont déjà. Les questions de marketing et de rétention des bénévoles sont primordiales. On observe une évolution vers de nouveaux bénévoles, mais ils ne sont pas engagés dans la cause. Les personnes ne veulent plus s'enfermer dans une chose. La nouvelle génération se caractérise par la vitesse, la mobilité, le fait qu'elle est apeurée; elle est composée de zappeurs. Cela va en contradiction avec une caractéristique de l'association qui est la durée. L'association s'inscrit dans la durée. Les valeurs resteront, mais vont se vivre différemment.

Importance de la mission

La mission doit être précise. L'association doit fonctionner selon un mode démocratique, avoir des valeurs universelles et un ancrage dans son milieu. Le projet défendu peut ne pas intégrer certaines valeurs car il n'a pas évolué. Ainsi, la mission doit évoluer car le contraire risque de causer des difficultés de relève. Elle doit suivre le cours des nouvelles façons de faire et de voir de la relève. Mais comment faire alors pour faire adhérer d'autres membres qui ne font pas partie d'associations? Créer différentes catégories de membership, créer des postes de membres co-optés. Mais quels sont les membres qui vont vraiment adhérer aux valeurs?

Est-ce que les associations sont en capacité de résister aux pouvoirs publics qui remettent en cause les projets des associations?

La mission des associations est-elle imposée par les sources de financement? En France, il y a moins de bénévoles car c'est une logique économique qui s'impose peu à peu et le champ d'intervention est fermé par la recherche du rapport qualité-prix. La marge de manœuvre des associations diminue. Plus la mission s'articule autour de mandats des pouvoirs publics, plus la motivation des bénévoles diminue.

Avoir une autonomie dans la gestion des associations favorise l'engagement. Les actions des associations fluctuent à cause de changements de gouvernements qui modifient les demandes adressées aux associations.

Action communautaire autonome au Québec

Le gouvernement du Québec a adopté en 2001 la politique d'action communautaire. Celle-ci balise les relations entre l'État et les organismes communautaires. Elle reconnaît l'autonomie des organismes ainsi que les diverses formes de soutien financier pouvant exister entre le gouvernement et les organismes. Trois modes de soutien financier sont identifiés : le financement à la mission, par projet ou par entente de service. Les ministères en lien avec des organismes doivent tenir compte de cette politique.

Le CQL et les organismes nationaux de loisir sont reconnus comme des regroupements d'action communautaire autonome et ont un financement à la mission. Toutefois comme ce financement est depuis plusieurs années insuffisant, ils ont également développé des activités de financement qui s'inscrivent dans le domaine de l'économie sociale.

Financement au fonctionnement en France

Au début, les associations se créaient sur la base d'une cause et non à partir d'un financement. Le développement de l'intervention publique en termes de financement peut entraîner une certaine forme de dérive qui conduit à agir pour les financements en oubliant la cause initiale.

Dans le secteur de l'éducation populaire, la cause défendue est en plus moins visible que dans les associations d'urgence ou de protection de l'environnement par exemple. Les effets de l'éducation populaire ne peuvent se mesurer que sur un temps long. Aussi il convient de réinterroger régulièrement les causes qui motivent l'action et de les rendre visibles.

Indemnisation des bénévoles

L'indemnisation est contraire à l'esprit du conseil d'administration dans une association et peut devenir un piège ultime. Par exemple, s'il existe des jetons de présence, cela amène une diminution de l'esprit d'engagement et du militantisme. C'est un système d'anti-relève car les personnes veulent rester à cause des jetons et autres incitatifs. Le nombre de réunions se multiplie afin de faire gonfler les paies. L'indemnisation devient le seul élément motivateur et tue l'esprit associatif. Les bénévoles doivent se rattacher à la liberté de choix, au plaisir d'adhérer à une association, car ils sont supposés sortir du milieu du travail.

LISTE DES PARTICIPANTS

- BOILY Manon, Centre St-Pierre
- CADIEUX Michel, Société québécoise de spéléologie
- CARON Daniel, Conseil québécois du loisir
- CHARLAND Patricia, Mouvement québécois des camps familiaux
- DALLAIRE Yolande, Cégep du Vieux Montréal
- FOIN Marie-Christine, Vacances et Familles
- GAGNON Luc-Étienne, Société québécoise de spéléologie
- HÉNAFF Bernadette, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- JEAN Louis, Association des camps du Québec
- KIROUAC Jacques, Science pour tous
- LAPOINTE Marie-Claude, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- MALENFANT Roméo, DPRM inc.
- MANOUVRIER Hugues, RelaiSoleil
- MIGNON Jean-Marc, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- NADEAU Jocelyne, animatrice
- NÉRISSON Jean-Claude, Vacancier et Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- PÉPIN Luc, Association des camps du Québec
- RODELET Guillaume, Union française des centres de vacances et de loisirs
- RODRIGUE Robert, Mouvement québécois des camps familiaux
- SCOTT Josée, Sport et Loisir de l'île de Montréal
- SOULAGE François, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- SOULAGE Geneviève, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- TRUDEAU Isabelle, Fédération des agriculteurs du Québec
- VAILLANCOURT Sonia, Conseil québécois du loisir
- VAILLANT Éric, Agence nationale pour les chèques-vacances

**VOLET 3 – LE DÉPART EN VACANCES
DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET
DES PERSONNES ÂGÉES SENIORS**

ATELIER

**Programmes et projets favorisant le départ en vacances des
familles à faible revenu**

PRÉSENTATIONS

Marie-Christine Foin,

déléguée générale, Vacances et Familles

Éric Vaillant,

directeur du développement, Agence nationale pour les chèques-vacances

Robert Rodrigue,

directeur général, Mouvement québécois des camps familiaux

ANIMATION

Jean-Pascal Provost

6 octobre 2005

PRÉSENTATIONS

- **Marie-Christine Foin**, déléguée générale, Vacances et Familles

Vacances et Familles propose des services de vacances familiales à la campagne depuis environ 40 ans. L'association s'est créée suite à une démarche de militants des associations familiales populaires face à un constat simple : il y avait des maisons vides à la campagne et des citoyens à faible niveau de ressources qui ne partaient pas en vacances. L'association regroupe 26 associations départementales.

Le principe consiste en la mise sur pied, par les familles, de projets de familles. Les associations se composent de familles usagères qui pourraient par la suite devenir bénévoles et aider à la direction des associations.

Les familles proviennent d'un milieu modeste, avec un niveau de ressources faible. Le faible niveau de ressources se conjugue parfois avec des difficultés sociales et culturelles. 70 % des familles sont monoparentales et 30 à 40 % sont d'origine étrangère. Elles viennent majoritairement des grands centres urbains.

En quoi consiste le fonctionnement de Vacances et Familles?

Les actions sont majoritairement mises en place par les bénévoles. Ils interviennent pour le départ, l'accompagnement et la reprise de contact. Le cas échéant, les familles parties peuvent devenir bénévoles.

Il y a trois temps :

1. La préparation des familles consiste en un déblocage psychologique et culturel car les familles ne sont jamais parties en vacances. Il faut leur faire comprendre que le départ est possible. Une préparation sur les choix de destinations, le budget, la campagne, l'accueil, les activités est faite. Il faut aussi expliquer aux familles qui ne sont jamais parties les différences liées à l'environnement dans lequel elles vont passer leurs vacances.
2. Les familles sont accueillies dans des structures individuelles implantées majoritairement en campagne. Les bénévoles ne vivent pas avec les familles. C'est un accueil de proximité ; les bénévoles peuvent aider les familles dans divers aspects de la vie quotidienne, par exemple en les emmenant aux activités ou faire les courses.
3. Lors du retour des vacances, le contact est repris avec les familles pour faire un bilan.

10 % du financement du prix du séjour vient des familles, non remboursable en cas de désistement, sauf situations très particulières. Les familles ne peuvent partir que trois fois car il est considéré qu'après trois séjours, l'apprentissage est fait et elles peuvent alors partir par d'autres moyens.

Plusieurs défis s'annoncent à Vacances et Familles. Certes, le droit aux vacances a été réaffirmé en 1998 dans la Loi de lutte contre les exclusions mais il est loin d'être effectif.

L'association fait face à des difficultés de financement pour les départs.

De nombreuses problématiques ressortent :

- le financement des activités ;
- le fonctionnement de la vie démocratique ;
- la gestion des structures ;
- la formation et la fidélisation des bénévoles ;
- la prise en compte de l'évolution des familles par rapport à leurs besoins (consommation, confort et autres) sans perdre la particularité du projet.

Ces séjours ont des effets positifs sur les familles. Ces effets positifs sont : la redynamisation, la revalorisation, le ressourcement, la reprise de confiance des familles et des individus au sein des familles.

Mais le risque d'instrumentalisation des vacances est réel de la part des financeurs car il faut prouver que les vacances ont eu un apport positif. Il faut vendre et faire reconnaître les projets mais il faut justifier par le bilan et le compte-rendu. Le positionnement des projets dans une politique familiale, sociale et de loisirs revêt une place importante.

- **Éric Vaillant**, directeur du développement, Agence nationale pour les chèques-vacances

Le chèque-vacances a été créé en 1982. Les années précédentes avaient été orientées vers des aides à la construction d'équipements touristiques : villages vacances, hôtels... Dans les années 1970, des réflexions ont été menées par les responsables syndicaux et les représentants du tourisme social et associatif pour créer des aides à la personne, favoriser les départs en vacances des familles. L'année 1981 a instauré la 5^e semaine de congés payés.

L'année 1982 a vu la création de l'établissement public, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV). Elle gère la commercialisation et le remboursement des chèques-vacances. Grâce à ses excédents, elle remplit aussi des missions sociales dans le but d'aider les gens à partir en vacances et elle apporte des aides à la rénovation des équipements.

Le principe du chèque-vacances est le suivant. Le salarié, soit le bénéficiaire, va épargner tout au long de l'année pour préparer le budget de ses vacances. Le comité d'entreprise ou l'entreprise va apporter de l'aide quant à l'acquisition de chèques-vacances. C'est un budget prépayé : les chèques-vacances sont utilisés auprès d'établissements touristiques qui se font rembourser par l'ANCV.

L'Agence prélève une commission de 1 % sur l'émission et sur le remboursement des chèques-vacances. Le délai moyen d'environ 8 mois entre l'acquisition des chèques-vacances et leur remboursement permet à l'ANCV de procéder à des placements de trésorerie qui contribuent à l'amélioration de ses résultats. Ces excédents financiers vont lui permettre de remplir des missions sociales.

En 2005, un milliard d'euros de chèques-vacances ont été émis. 20 000 clients ont acquis des chèques-vacances. 135 000 établissements touristiques et loisirs ont accepté de se faire payer avec des chèques-vacances. Plus de deux millions de personnes (familles de 3-4 personnes) ont été des porteurs de chèques-vacances, soit avec les familles, six millions de bénéficiaires. L'ANCV va réaliser en 2005, un excédent financier d'environ six millions d'euros.

Le chèque-vacances occupe une place importante dans la politique touristique. Il jouit d'une forte réussite par sa souplesse d'utilisation et sa logique d'incitation pour la préparation des vacances et pour l'anticipation sur le projet de vacances. L'impact économique du chèque-vacances est important, soit un milliard d'euros émis et consommés. C'est un outil de levier considérable dans le secteur touristique : un porteur de chèque-vacances va dépenser quatre fois plus. Les porteurs de chèques-vacances partent souvent même pour des courts séjours. Les chèques-vacances ont profité à la dévolution face aux vacances. Les professionnels du tourisme s'intéressent aux porteurs de chèques-vacances et font des réductions supplémentaires à ces derniers pour les inciter à venir dans leurs structures.

Pour ce qui est des missions sociales, l'ANCV a enregistré six millions d'euros d'excédents financiers en 2005, ce qui lui a permis d'aider pour la rénovation d'équipements touristiques. De plus, les bourses sociales, soit les chèques-vacances non utilisés (0,4 %), ont permis de redistribuer quelques millions d'euros aux organismes sociaux pour aider le public en grande difficulté (environ 40 000 personnes).

Des défis sont à relever. L'ANCV doit conquérir une partie de la population : les chômeurs, les non salariés, les secteurs PME-PMI car ces dernières donnent peu de prestations sociales.

L'ANCV envisage de se départir du format papier du chèque-vacances qui est difficile à gérer et à organiser, soit 80 millions de coupures. Le passage à une carte serait judicieux mais il faut tenir compte des petits prestataires et autres pour qui la version papier est préférable. Le chèque-vacances doit rester un outil connu et appréciable.

- **Robert Rodrigue**, directeur général, Mouvement québécois des camps familiaux

Le Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF) se compose de deux principales catégories de membres :

- les groupes communautaires familiaux, qui sont des organismes d'aide et d'entraide et qui organisent des départs collectifs en vacances familiales avec les familles qui sont membres de leur organisme;
- les centres de vacances (camps familiaux, base de plein air) qui accueillent les familles pour un séjour en vacances.

Ainsi le Mouvement intervient tant auprès des usagers qu'auprès des dispensateurs de services. La mission du MQCF est de défendre, de développer et de promouvoir, au moyen de l'action communautaire, l'accès aux vacances et la prise en charge de leur projet de vacances par les familles, en particulier les familles à faible revenu.

Les camps familiaux : des tarifs accessibles pour les familles

Le MQCF compte actuellement 29 camps familiaux membres, répartis dans 10 régions touristiques du Québec. Majoritairement gérés par des organismes à but non lucratif, ces camps ont le souci de proposer des tarifs accessibles pour l'ensemble des familles et d'offrir aux familles à faible revenu une réduction de leurs tarifs habituels. Les camps peuvent maintenir cette politique d'accessibilité grâce à des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de Centraide.

Les coûts d'un séjour varient d'un camp à l'autre, dépendant du type d'hébergement, de la nature des activités et de la diversité des services offerts. Les informations détaillées sur les caractéristiques de chaque camp se trouvent dans le Répertoire des camps familiaux, mis à jour chaque année par le MQCF.

L'ensemble des camps familiaux offre également aux groupes communautaires familiaux la possibilité d'organiser des séjours collectifs de vacances familiales.

En dehors de la saison estivale, il est possible de séjourner dans les camps familiaux :

- pour les familles durant le temps des fêtes de Noël et du jour de l'An ou durant la période de relâche scolaire;
- pour les groupes qui veulent tenir leurs rencontres en milieu naturel.

Acteurs du champ de l'économie sociale, les camps familiaux contribuent aussi au développement économique de leur région en offrant des emplois aux jeunes.

Au cours de la période estivale, le réseau des camps familiaux réalise environ 100 000 nuitées d'accueil en vacances familiales.

Les groupes familiaux : des vacances qui reposent sur un engagement

Les groupes familiaux sont tous des organismes autonomes sans but lucratif (organismes communautaires). Cette vingtaine de petites associations d'entraide permet aux familles de rencontrer des gens ayant les mêmes besoins et faisant face aux mêmes contraintes financières.

Chaque groupe s'affaire bénévolement, année après année, à préparer les vacances de l'été : on y réalise des activités et des démarches pour amasser des fonds servant à couvrir une partie des coûts reliés aux vacances des familles membres.

Grâce à leur participation active au sein d'un tel groupe, les familles se donnent un soutien collectif et communautaire pour prendre en charge leurs vacances. Cette collaboration représente parfois pour les familles un pas important vers une véritable intégration sociale.

Le Mouvement représente l'ensemble de ses membres auprès des instances gouvernementales, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport duquel relève le programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances. De plus, certains camps et groupes bénéficient de contributions de Centraide pour l'accueil de famille à faible revenu.

Le Mouvement a également développé le *Programme vacances familiales accessibles* lequel permet également d'appuyer le départ en vacances des groupes familiaux membres et de familles qui ne sont pas parties depuis quelques années en vacances faute de moyens financiers.

Le Mouvement québécois des camps familiaux est porté par trois convictions fondamentales :

- les vacances répondent à un besoin légitime et important de rupture avec l'ordinaire;
- les vacances constituent un moment privilégié de retrouvailles familiales, ainsi qu'une occasion exceptionnelle de développement individuel et social;
- les vacances devraient être accessibles à toutes les familles québécoises.

Organisme sans but lucratif, le MQCF a permis, depuis sa fondation en 1982, à plus de 100 000 familles à faible revenu de prendre des vacances estivales mémorables en camp familial.

DISCUSSION

Le départ en vacances...en France

Les structures sont louées et rénovées grâce aux aides des pouvoirs publics. Ce sont des maisons de campagnes, des caravanes, des « mobil home » et autres. Avec la hausse du marché, il est difficile d'acheter des maisons qui appartiendraient à l'association.

Dans toutes formes d'accueil, il convient de s'interroger sur la place des bénévoles.

En France, les moins aisés sont les plus aidés. À cela s'ajoute la difficulté d'accueillir tout le monde, à la fois parce que les familles n'ont pas la culture de vacances, mais aussi parce que les structures sont en nombre insuffisant et que les financements sont aussi limités.

Dans les hébergements collectifs, il est nécessaire de travailler sur la notion de mixité sociale. Peut-être la mise en place de « quotas » permettrait de mieux gérer cette non culture de vacances et les éventuelles difficultés comportementales des familles. Toutefois, il ne faut pas parler de quotas mais être, de fait, attentif au nombre de familles accueillies. Le défi est donc de travailler avec les hébergeurs, sur les contraintes économiques, sur les conditions d'accueil, sur la sensibilisation des familles.

Dans cette problématique de mixité sociale, il convient donc de travailler sur le nombre de familles accueillies dans les hébergements collectifs pour éviter les phénomènes « d'identification négative » de la part des autres vacanciers en cas d'accueil en grand nombre. 36 % des familles ne partent pas en vacances et 6 % des familles ne partent pas absolument. En France, le fait de ne pas pouvoir partir en vacances augmente le sentiment d'exclusion.

La TCaisses nationale d'allocations familiales (CNAF) donne des prestations de services et du financement pour l'accueil afin de recevoir les familles. Le ministère délégué du Tourisme a mis sur pied une Bourse Solidarité Vacances qui rend accessibles les vacances aux familles à des tarifs préférentiels. Toutefois, les familles doivent être inscrites dans une association spécifique. Mais cette aide souffre d'un manque d'ajustement dans le fonctionnement, notamment sur les familles concernées.

L'esprit de vacances est très poussé en France alors qu'au Québec, cela est différent.

Le départ en vacances...au Québec

Les groupes communautaires québécois sont différents et ont des missions différentes. La famille doit avoir une reconnaissance dans le groupe. Il y a une cohabitation entre des familles défavorisées et des familles non défavorisées. 60 % des familles participant à un groupe étaient en bas du seuil de pauvreté l'an dernier. Un phénomène nouveau est observé, c'est l'arrivée de nouvelles familles ethniques qui pose le problème d'identification.

Au Québec, en 1995, le taux de vacanciers était de 47,2 % seulement - les vacances signifient au minimum quatre jours de congés consécutifs en dehors d'un long week-end; le vacancier partant est celui qui, durant cette période, passe au moins 24 heures ou une nuit en dehors de son domicile - et 58,2 % des Québécois n'étaient pas partis en vacances (SAMSON, Marcel et Stafford, Jean (1996), *Vacances et tourisme 1995. Enquête auprès d'un échantillon de Québécois et de Montréalais sur les comportements de vacances*, Ministère des Affaires municipales, Gouvernement du Québec).

Une enquête plus récente, réalisée en novembre 2003 par la firme Léger Marketing, rapportait que 44 % des répondants québécois n'avaient pas fait de séjour touristique entre novembre 2002 et octobre 2003 (c'est-à-dire un voyage d'au moins 80 km avec une nuitée passée à l'extérieur du domicile).

LISTE DES PARTICIPANTS

- CARTIER Pierre G., L'Étincelle
- CHARLAND Patricia, Mouvement québécois des camps familiaux
- DAIGNEAULT Véronique, Mouvement québécois des camps familiaux
- FOIN Marie-Christine, Vacances et Familles
- LAFRANCE Pierre, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- MANOUVRIER Hugues, RelaiSoleil
- MIGNON Jean-Marc, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- NÉRISSON Jean-Claude, Vacancier, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- PROVOST Jean-Pascal, animateur
- RODRIGUE Robert, Mouvement québécois des camps familiaux
- VAILLANCOURT Sonia, Conseil québécois du loisir
- VAILLANT Éric, Agence nationale pour les chèques-vacances

**VOLET 3 - LE DÉPART EN VACANCES
DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET
DES PERSONNES ÂGÉES (SENIORS)**

ATELIER

**Une politique publique sociale et économique :
L'expérience française pour soutenir
le départ en vacances des aînés**

PRÉSENTATIONS

Jean-Marc Mignon,
délégué général, Union nationale des
associations de tourisme et de plein air
Éric Vaillant,
directeur du développement,
Agence nationale pour les chèques-vacances

ANIMATION

Sonia Vaillancourt

7 octobre 2005

PRÉSENTATIONS

- **Jean-Marc Mignon**, délégué général, Union nationale des associations de tourisme et de plein air

L'UNAT s'est intéressée à une politique publique sociale et économique et à un programme pour soutenir le départ en vacances des aînés car le taux de départ des 60 ans et plus était particulièrement faible. Un autre constat est celui de la saisonnalité. Ce phénomène entraîne des périodes de faibles activités ce qui a pour conséquence de nuire aux emplois et aux activités.

Avec ce double constat social et économique, l'UNAT a proposé un programme de vacances pour les seniors, qui par la même occasion viendrait soutenir le maintien de l'emploi.

L'UNAT s'est inspirée de l'Espagne et du Portugal qui ont déjà mis sur pied un tel programme. En Espagne, il y a 20 ans environ, l'initiative de ce programme était venue des syndicats. Le principe consistait à faire partir les aînés lors des périodes suivantes : de février à mai et de septembre à novembre. L'État a apporté des aides pour le prix de séjour et les hôteliers se sont engagés à employer des personnes lors de ces périodes creuses. Aujourd'hui, en Espagne, 680 000 personnes profitent de ce programme. Le ministère du Travail et des Affaires sociales a versé 50 millions d'euros dans ces programmes. L'État récupère 180 % de sa mise car il fait des économies sur les allocations de chômage qui ne sont pas versées aux personnes employées (étant donné qu'elles travaillent, elles ne touchent plus leurs allocations chômage) et grâce aux charges sociales. Pour les aînés, on constate des économies quant aux dépenses médicales et donc une augmentation du bien-être.

La France, en s'inspirant de ce modèle, a voulu amorcer le même type de programme. Pour ce faire, des rencontres avec divers ministères ont été organisées. Un projet a lors été soumis au ministère délégué des Personnes âgées et au ministère délégué du Tourisme qui l'a, à son tour, soumis au comité interministériel du tourisme (CIT). Le programme consiste à accueillir entre mars et juin des groupes de 25-30 retraités dans des villages de vacances. Les établissements d'accueil font donc des ouvertures supplémentaires lors des périodes de basse saison. Ainsi, cela permet de maintenir les emplois qui sont précaires.

La sélection des retraités se fait en fonction de quatre critères :

1. Sont-ils partis en vacances durant les deux dernières années?
2. Leur revenu : moins ils ont d'argent, plus ils auront la possibilité de partir.
3. Leur âge.
4. L'isolement social et familial.

Le séjour est d'une durée d'une semaine. Chaque association qui fait partir les retraités peut choisir un village sur 18 destinations.

Pour le financement du séjour, le ministère délégué du Tourisme a demandé à l'Agence nationale pour les chèques-vacances de financer le programme pour la période 2005-2006. Le coût s'élève à environ 350 euros sans le transport : l'ANCV paie 140 euros et les 210 euros restants sont payés par les retraités. C'est donc un programme fédérateur.

Les résultats de la première année ont été en deçà des prévisions. Ainsi, pour 2006, il est prévu d'élargir le programme aux communes de plus de 10 000 habitants. Une nouvelle option sera possible, celle de s'inscrire individuellement.

Quelques obstacles subsistent. Le bon repérage des retraités répondant aux critères de ce programme est important afin de bien répondre à l'objectif social. De plus, l'ANCV ne finance le programme que pour une période précise. Il faut donc que le programme soit repris comme un projet gouvernemental afin qu'il perdure. Une phase de discussions avec les ministères concernés a été amorcée. Toutefois, ce programme suscite l'intérêt du milieu associatif et permet l'atteinte d'objectifs économiques pour les ministères et pour les établissements d'accueil. L'effort public est important afin d'atteindre les objectifs sociaux et économiques.

- **Éric Vaillant**, directeur du développement, Agence nationale pour les chèques-vacances

L'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) participe à la politique publique sociale et économique pour soutenir le départ en vacances des aînés. Elle contribue dans le cadre de ces bourses sociales (chèques non utilisés) et apporte aussi des aides à l'ingénierie (techniques et logistiques).

Auparavant, l'ANCV ne s'occupait pas des retraités car ces derniers ont des aides gouvernementales ou leurs caisses de retraite. De plus, les retraités ne sont pas vraiment concernés par les chèques-vacances car c'est un secteur où le chèque-vacances est peu diffusé à cause de l'absence de liens avec des entreprises.

L'ANCV verse une contribution de 140 euros par retraité. Le retraité quant à lui paie le solde et son transport. Le soutien financier de l'ANCV est un élément qui aide au démarrage mais c'est juste pour une période déterminée de deux ans. Les autres partenaires doivent intervenir.

DISCUSSION

En 2005, 75 % des retraités qui ont bénéficié du programme étaient des femmes et 25 % des hommes. La moyenne d'âge était de 75 ans.

L'hébergement proposé se fait sur une base d'occupation double. Pour obtenir une chambre individuelle, le versement d'un supplément (environ 49 euros) est requis.

Diverses activités sont disponibles lors du séjour : une excursion d'une journée complète, cinq animations, deux excursions d'une demi-journée, des causeries, des visites à caractère régional.

Comment faire le tri entre les ayants droits et les autres? Il est important de s'assurer que les retraités correspondent aux critères afin de répondre à l'objectif social du programme.

Dans les perspectives, une meilleure réponse des communes est importante. Ces dernières pourraient apporter un co-financement dans le transport.

Le principe pour les établissements d'accueil est d'ouvrir deux semaines avant leur période d'ouverture estivale.

L'UNAT ouvrira enfin le programme aux « individuels » de 4 régions en 2006, et fonde beaucoup d'espoir pour que cette seconde année soit celle du vrai démarrage du programme et réponde aussi aux objectifs sociaux et économiques qu'il poursuit.

LISTE DES PARTICIPANTS

- CARTIER Pierre G., L'Étincelle
- FOIN Marie-Christine, Vacances et Familles
- HÉNAFF Bernadette, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- MANOUVRIER Hugues, RelaiSoleil
- MIGNON Jean-Marc, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- NÉRISSON Jean-Claude, Vacancier, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- LAROCQUE André, FADOQ – Mouvement des Aînés du Québec
- RODELET Guillaume, Union française des colonies de vacances
- VAILLANCOURT Sonia, Conseil québécois du loisir
- VAILLANT Éric, Agence nationale pour les chèques-vacances

VOLET 4 - LE POSITIONNEMENT DES ORGANISMES DE PLEIN AIR PAR RAPPORT À L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

ATELIER

**Le positionnement des organismes de plein air
par rapport à l'industrie du tourisme d'aventure et de
l'écotourisme –
Écotourisme et tourisme solidaire, même réalité?**

PRÉSENTATIONS

Jean-Marc Mignon,
délégué général, Union nationale des associations de tourisme et de plein air

Marie-Andrée Delisle,
consultante

Louis Jolin,
professeur, Université du Québec à Montréal

Marie-France Turcotte,
professeure, Université du Québec à Montréal

Daniel Pouplot,
vice-président plein air Conseil québécois du loisir et
président-directeur général, Fédération québécoise de la marche

ANIMATION

Daniel Gauvreau

7 octobre 2005

PRÉSENTATIONS

- **Jean-Marc Mignon**, délégué général, Union nationale des associations de tourisme et de plein air

Comment l'UNAT s'est-elle intéressée au tourisme solidaire ? En 1999, suite à des échanges avec le ministre délégué du Tourisme, un constat au niveau international a été fait. Il était le suivant : la faiblesse de l'apport en devises pour les populations locales, sa concentration et le fait qu'il ne soit pas inscrit dans une politique d'aménagement du territoire sont des limites du tourisme international tel qu'il existe actuellement. C'est pourquoi, l'UNAT a accepté de s'engager afin de structurer une nouvelle offre s'identifiant au « tourisme solidaire ».

La première difficulté, au même moment, fut l'apparition d'une série de mots : tourisme solidaire, tourisme responsable, tourisme équitable. Derrière ces mots, des activités sont sous-entendues.

Pour l'UNAT :

1. Le tourisme solidaire regroupe des formes de tourisme alternatives au tourisme de masse. Il repose sur la rencontre de populations, le respect de la personne, de la culture. Il y a une répartition plus équitable des ressources générées. Des aides sont octroyées pour le développement des relations Nord-Sud.
2. L'écotourisme englobe des formes de voyages responsables.

L'UNAT fait donc une distinction entre le tourisme solidaire et l'écotourisme. Ce sont des choses voisines et complémentaires mais différentes. Dans les deux cas, la responsabilité et le sens de la durabilité entrent en jeu. Toutefois, le tourisme solidaire est basé sur une initiative locale pour ramener les ressources au développement local. En France, il faut essayer de travailler avec les tours-opérateurs (voyagistes) et les spécialistes de plein air pour bien mettre en place ce type de tourisme.

La Plate forme du commerce équitable, mise sur pied avec un objectif similaire, travaille actuellement avec l'UNAT à la mise en place d'un label éventuel.

En France, une Commission nationale du tourisme solidaire a été créée et regroupe des ONG et des associations. Elles ont établi une grille d'évaluation et d'analyse pour juger les destinations de tourisme solidaire. Cette grille permet de soumettre une liste de voyages de tourisme solidaire. Une brochure du tourisme solidaire a été publiée.

Une enquête d'opinions a été effectuée en France pour savoir quelles sont les chances de percer du tourisme solidaire. Cette étude a été faite auprès des Français voyageant déjà à l'étranger. De plus, une réflexion sur une mise en réseau de l'offre du tourisme solidaire est en cours.

- **Marie-Andrée Delisle**, consultante et **Louis Jolin**, professeur, Département des études urbaines et touristiques, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

On note une forte explosion d'expressions pour traduire diverses formes de tourisme (social, solidaire, équitable, intégré, etc.).

Définir les termes et les placer en relation ensemble est un enjeu. Il ne faut pas seulement juxtaposer les définitions mais faire apparaître ce qui les distingue et ce qui les réunit. On peut dégager une sorte de continuum de solidarité et d'engagement tant du point de vue du milieu d'accueil qui va définir l'offre, accueillir les visiteurs et gérer les retombées, que du point de vue du touriste qui peut être de plus en plus solidaire.

Chaque forme de tourisme peut refléter un degré de solidarité et d'engagement. Le consommateur, dans le cadre d'un séjour de tourisme de masse, va faire preuve de solidarité avec les gens visités en achetant des souvenirs et des objets d'artisanat. Il peut aussi faire beaucoup plus, dans un voyage de tourisme solidaire, en rencontrant les populations locales et en appuyant un projet de développement utile à la communauté d'accueil.

Comment faire ressortir le sens des diverses formes de tourisme? Et où l'écotourisme se situe-t-il dans la chaîne d'engagement?

Il faut préciser les choses et ne pas tout confondre. Le tourisme équitable, par exemple, ne réfère pas à une expérience touristique particulière : ce sont des éléments comme l'organisation de l'offre, les prix pratiqués, l'importance des bénéfices pour les acteurs locaux qui vont faire en sorte que le tourisme sera équitable.

Les expériences touristiques (écotourisme, tourisme culturel, tourisme d'aventure...) peuvent porter des valeurs mais demeurent des expériences. Il est cependant possible dans une expérience d'écotourisme d'exprimer une dimension de solidarité et d'engagement : on peut faire de l'écotourisme solidaire et équitable, mais cela ne va pas nécessairement de soi.

En plus des définitions, la perspective d'échanges Nord-Sud vient nuancer la façon de voir les choses à cause des enjeux spécifiques de la commercialisation, de la promotion et du développement.

L'intérêt pour les voyages de volontariat ou les congés solidaires ne cesse de croître à cause, entre autres, des problèmes de pauvreté. Cela devient un choix conscientisé.

- **Marie-France Turcotte**, professeure, Département de stratégie des affaires, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal

Afin de limiter les conséquences néfastes du tourisme de masse et de l'écotourisme, des normes, des chartes, des labels et des certifications ont été mis de l'avant tant dans le domaine particulier de l'écotourisme que dans le secteur du tourisme en général. Quelles sont ces normes? Quels sont les acteurs qui promeuvent les labels et les certifications en écotourisme et en tourisme durable? Ces labels et ces certifications contribuent-ils à des pratiques touristiques correspondant au développement durable?

2002 a été désignée « année internationale de l'écotourisme » par les Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ). Selon une définition proposée par le Bureau de normalisation du Québec⁴, l'écotourisme est une « forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui fait appel à des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales » .

Les objectifs qui concernent les sites d'accueil sont nombreux : préservation de la nature et de la biodiversité, développement économique local, lutte contre la pauvreté, équité sociale, respect des cultures locales, démocratie participative et émancipation. Au niveau organisationnel, les organisations touristiques doivent avoir une gestion éco-efficente.

Une nouvelle forme de gouvernance voit le jour à travers les pratiques des entreprises et plus particulièrement le rôle qu'y jouent les nouveaux mouvements sociaux économiques (les NMSE). Ce sont un ensemble d'organisations aux visées sociales et environnementales (par exemple, des organisations non gouvernementales (ONG), des associations de citoyens) utilisant des moyens d'action qui s'apparentent à ceux utilisés par les organisations aux visées économiques (par ex. entreprises, associations industrielles), tels que les labels de qualité, l'actionnariat et les échanges commerciaux. Les certifications sociales et environnementales, l'activisme des actionnaires et le commerce équitable sont les exemples types des moyens d'action des nouveaux mouvements sociaux économiques. Ces moyens d'action visent à transformer les pratiques des producteurs. Cette intervention sur l'offre doit trouver son pendant du côté de la demande et suppose le consumérisme politique.

Les labels et les certifications sont des phénomènes institutionnels qui émergent au niveau touristique, puisent leur inspiration et leur légitimité dans les répertoires de la macro-culture (quête d'un rapprochement avec la nature et mouvement de reconnaissance des conséquences néfastes de plusieurs activités économiques sur l'environnement) et qui s'appliquent au niveau des organisations.

⁴ Et reprise dans le glossaire du site de la forêt boréale (http://www.auxarbrescitoyens.com/article.php?id_article=0204, consulté le 16 août 2005,

En outre, toujours selon une perspective institutionnaliste, les organisations doivent maintenir leur légitimité et c'est pourquoi elles se conforment aux normes qui émergent au niveau du domaine, par exemple en réponse à des campagnes comme celle du « Sea, Sand and Sweatshop ».

Par ailleurs, selon une perspective économique, les certifications en écotourisme et de tourisme durable seraient propices à rassurer les consommateurs sur la nature du service de même que sur la manière dont il est produit, favorisant ainsi le comportement de consommation.

Quelle est l'ampleur du phénomène des labels et des certifications fondées sur les valeurs dans l'industrie touristique? Selon une étude du *World Tourism Organisation* (2002), il existe 60 éco-labels et certifications de tourisme et plus de 7 000 produits touristiques certifiés dans le monde. La majorité de ces programmes d'éco-labels et de certifications ont émergé entre 1990 et 2002. Si cela constitue une lancée intéressante, cela ne représente toutefois qu'une infime proportion du marché touristique. On peut espérer que les produits certifiés gagnent davantage de part de marché dans le futur mais cet espoir est modéré par le constat que les nouvelles adhésions ont stagné pour 80 % des éco-labels (WTO, 2002).

Sur le plan géographique, il s'agit d'un phénomène qui touche principalement les pays occidentaux et surtout l'Europe. 68 % des programmes ont été initiés par des organisations européennes et 17 % par des organisations nord-américaines. L'Amérique Centrale et du Sud, les Caraïbes et l'Asie Pacifique se partagent les 15 % restants. C'est aussi en Europe qu'on retrouve la majorité des produits certifiés : 6 000 des 7 000 recensés par l'étude du WTO (2002). On remarque donc un déséquilibre dans la répartition géographique autant dans la provenance de ces initiatives que dans le lieu de leur utilisation. Cela suggère que les labels ne contribuent pas à l'objectif d'équité Nord-Sud du développement durable.

Qui sont les instigateurs des labels et des certifications fondés sur les valeurs dans l'industrie touristique? Des ONGs, des entreprises et des associations industrielles comme des gouvernements peuvent être à l'origine des programmes de certifications fondées sur des valeurs de développement durable. Dans l'industrie touristique, on observe la présence de ces trois types d'acteurs mais on constate que, de manière prédominante, des ONG ont mis en route ces programmes. Le rôle principal est joué par la société civile tandis que les gouvernements et les entreprises ou des organisations industrielles jouent les rôles de soutien et que les associations de consommateurs y jouent un rôle marginal.

- **Daniel Pouplot**, vice-président plein air, Conseil québécois du loisir et président-directeur général, Fédération québécoise de la marche

Concernant les fédérations québécoises de plein air en relation avec l'écotourisme et le tourisme solidaire, ma première préoccupation va certainement être de vous parler de l'individu, le pratiquant d'une activité et de la possibilité qu'il accomplisse un acte touristique.

Les fédérations québécoises de loisir de plein air

En premier lieu, à quoi reconnaissons-nous une activité de plein air? Le terme plein air renvoie à une activité de loisir qui a pour intérêt la nature, accompagnée d'éléments importants de découverte et d'éducation.

Concernant les fédérations québécoises de loisir de plein air, leur rôle est d'aider l'individu, seul ou en groupe, à améliorer sa pratique, à prendre conscience du cadre dans lequel il fait l'activité et du respect de l'environnement. Depuis plus de trente ans, elles sont reconnues par le gouvernement du Québec et sont l'aboutissement du travail des pionniers de chacune des activités, dont l'une des caractéristiques est d'être non motorisées. Elles regroupent et représentent des milliers de citoyens bénévoles qui contribuent au développement de la pratique. Les fédérations se préoccupent autant du pratiquant sur le plan de l'information, de la formation et de la sécurité que du développement et de la pérennisation des infrastructures où se déroulent les activités. Les fédérations visent à maximiser la qualité de l'expérience de l'adepte en lui donnant des outils, sous forme de conseils, à l'égard du geste lui-même, de l'équipement et de l'environnement. Elles lui apprennent à se préparer, à développer son autonomie, à vivre pleinement ses activités et à accroître les bienfaits de celles-ci. Comme les activités se passent majoritairement en milieu naturel, les fédérations le conscientisent aussi à la préservation de ce milieu et même à participer à son amélioration.

Contribution des fédérations québécoises de loisir de plein air au tourisme

En fait, sans travailler pour le tourisme, l'action des fédérations forme indirectement des touristes plus conscients, plus responsables et plus solidaires de ceux qui gèrent les lieux visités. Même si une grande partie des membres des fédérations accompliront l'acte touristique de façon individuelle, en famille ou en groupe, ceux qui feront appel à une entreprise touristique auront une sensibilité accrue par rapport aux valeurs et aux pratiques de ces entreprises.

La richesse de l'expérience touristique, dans ces aspects de découverte des autres et d'échanges, se vit à travers une saine curiosité respectueuse de l'autre, mais aussi par une forme d'abandon à une autre culture et à un autre environnement. Cet abandon ne peut exister que si l'individu a pris conscience de son statut de visiteur, donc d'étranger, statut qui commande le respect et l'écoute.

Bien que l'on entende parler depuis une dizaine d'années d'écotourisme et de tourisme d'aventure, ces formes de tourisme existent depuis bien plus longtemps. Vous et moi avons connu et connaissons encore le départ de jeunes ou de moins jeunes qui visitent des lieux et des communautés partout dans le monde et qui, aujourd'hui comme il y a 30 ou 40 ans, s'imprègnent de leurs environnements et se fondent dans le paysage naturel ou humain. Nous n'appelions pas cela à l'époque du tourisme d'aventure, solidaire ou de l'écotourisme, mais on parlait d'aventuriers, de bohèmes, de vagabonds.

La venue de l'industrie amène automatiquement des changements dont celui de considérer dorénavant ces individus comme des clients et de prendre en compte la dimension financière et celle de la rentabilité, voire du profit. Dans ces entreprises privées à but lucratif, il peut y avoir redistribution. Toutefois, dans les organismes d'économie sociale, cette dimension est intrinsèque, on parlera de surplus réinvestis dans la communauté et d'amélioration des conditions.

Les fédérations, même si elles ont naturellement une propension à être plus proches de la dimension sociale, ne peuvent ignorer les nouvelles dimensions de la pratique qui, d'une certaine façon, accroissent le bassin des pratiquants. Ce qu'elles vont donc regarder, c'est dans quelle mesure les nouveaux cadres de pratique préservent ou transmettent, pour les activités qui les concernent, les valeurs que les fédérations véhiculent auprès de leurs membres et de leurs sympathisants. Car l'expérience des clients aura, selon qu'elle sera positive ou négative, un impact, quel que soit son niveau, sur la perception du grand public, notre base naturelle d'action.

Nous souhaitons accompagner les acteurs de ces nouveaux développements pour qu'ils adoptent et appliquent les normes, conseils, pratiques que nous diffusons auprès de l'ensemble des individus, parmi lesquels vont se trouver leurs clients. Nous voulons aussi que les valeurs liées à la protection de l'environnement et au respect des autres fassent aussi partie de leurs principes. Et le bonus aussi serait que la participation à l'accroissement des infrastructures dédiées à l'ensemble de la population soit évidente puisque, dans beaucoup d'occasions, ils vont utiliser des infrastructures à la réalisation desquelles ils n'ont pas eu à participer.

Sans être exhaustif, le milieu fédéré identifie quelques défis de l'écotourisme et du tourisme d'aventure :

- Une reconnaissance du fait que l'écotourisme comme le tourisme d'aventure ne peuvent constituer un tourisme de masse classique, mais des nombres importants de participants pourraient être néanmoins obtenus si l'on considère que des petits groupes puissent se trouver sur des territoires beaucoup plus vastes et dans des expériences beaucoup plus variées. Tout en rejoignant le même nombre d'individus, les profits seraient-ils au rendez-vous?
- Pour que l'expérience soit la plus enrichissante possible, elle doit se faire aux conditions du visité, dans l'environnement du visité et dans les limites du visité. L'authenticité, dont il est question ici, ayant une consonance d'intimité, est-ce viable pour l'industrie?
- Un autre défi de l'écotourisme concerne la pollution culturelle versus le droit au développement ; dans quelle mesure est-ce acceptable pour une société?
- La pollution culturelle non contrôlée, qui conduit à saturer un lieu puis à l'abandonner pour un autre lorsque pollué, doit être questionnée.

Ces défis ne peuvent occulter les préoccupations des fédérations liées aux pratiquants et à l'expérience plein air. Les fédérations prêchent également le principe de précaution et encouragent pour cela la prévalence des actions d'éducation.

Écotourisme et tourisme solidaire, même réalité?

Il est important de constater l'émergence d'expressions utilisées pour définir le tourisme. Une richesse qui peut aussi engendrer la confusion. Et d'autre part, le terme même de tourisme ne sera pas analysé de la même manière si l'on parle du touriste indépendant et autonome ou bien du touriste qui achète un produit touristique.

Dans le premier cas, c'est l'individu qui déterminera la qualification du tourisme, dans le second cas, ce sera l'entreprise qui qualifiera le produit.

Dans le premier cas, l'impression globale du vécu touristique est primordiale, les aspects imprévus négatifs étant considérés bien souvent comme des événements normaux d'un voyage, alors que dans le second cas, ces mêmes aspects sont perçus comme des faiblesses à mettre au passif de l'entreprise qui vend le produit et qui peuvent entraîner une diminution de la rentabilité de son investissement.

Le thème de cet atelier pose la question de l'équivalence réelle ou non entre l'écotourisme et le tourisme solidaire. Il me semble que nous ne sommes pas au même niveau de discussion. C'est à dire que l'écotourisme suppose d'abord un environnement de pratique en milieu naturel avec, éventuellement, un apprentissage plus ou moins important. Cet apprentissage, s'il est présent, va d'abord s'effectuer au niveau de la protection de l'environnement et, s'il ne se dissocie pas de l'élément humain, ce n'est pas son focus. N'oublions pas qu'il est question ici de client et non d'adepte autonome.

Le document de l'UNAT et le bulletin du mois de mai dernier du Réseau de veille en tourisme définissent le tourisme solidaire comme une façon de faire. Le tourisme solidaire ne fait d'ailleurs pas forcément appel au milieu naturel et met au centre du voyage l'homme et la rencontre dans une logique de développement, associée dans un certain sens à du tourisme militant. Bien que les deux ne soient pas incompatibles, l'écotourisme n'est pas forcément solidaire même si en véhiculant les valeurs de protection de l'environnement, il tend vers... et le tourisme solidaire n'est pas forcément écotouristique puisqu'il s'exprime dans tous les contextes d'expérience touristique.

En conclusion et pour résumer, le succès de faire voyager et voyager autrement, pour reprendre les termes de nos collègues, repose sur deux paramètres : que le touriste autonome et l'entreprise touristique soient des entités socialement responsables et que tous les voyageurs soient respectueux du milieu visité et, à divers degrés, partenaires de la préservation et du développement choisis par les citoyens de ces lieux visités.

DISCUSSION

Quelle est la proportion de devises qui reste dans les pays d'accueil? Cette proportion est très faible. Le tourisme solidaire contribue donc à en laisser une part plus importante ; en outre, pour un certain pourcentage, il contribue au soutien de projets de développement. Cette contribution représente environ 3-6 % du prix du séjour. Par exemple, un tour-opérateur britannique exige du client de verser 10 % du prix de son séjour sur place dans le pays d'accueil.

Quelles sont les limites de la capacité de support du lieu d'accueil?

Nombreuses sont les destinations qui souffrent de surcapacité telles que Venise, Bruges, etc. Une réflexion sur la capacité de charge pour certains lieux, comme Machu Picchu, est nécessaire ainsi que pour des lieux de tourisme de nature comme les Iles Galapagos. Une plus forte volonté politique permettrait d'adopter des mesures pour respecter la capacité de charge des milieux en établissant des ratios ou en faisant des clonages des lieux.

L'écotourisme est une niche de marché. Le paradoxe est que de plus en plus l'écotourisme se développe dans une perspective économique en oubliant les valeurs qu'il prône. Un débat a commencé par rapport aux valeurs de l'écotourisme et au maintien en première ligne de ces dernières.

Une conscientisation du milieu est importante afin de poser des conditions et de contrôler le comportement des touristes. Le client doit être conscientisé ainsi que le tour-opérateur qui offre le produit en respectant les populations visitées.

L'économie ne prend-elle pas le dessus sur les valeurs?

L'économie récupère le social, le culturel, etc. Il est impossible d'inculquer des principes moraux à l'économie. Comment penser alors le tourisme solidaire? La machine et le discours économique deviennent la norme, la référence. Cela pourrait avoir des effets néfastes sur le tourisme solidaire. Il y a une telle compétition sur le terrain. Comment donner une valeur transcendante ?

Comment structurer une offre de services?

La réalité est complexe. Prenons le commerce équitable et plus particulièrement l'exemple du café. Du point de vue des producteurs, ces derniers devraient demander à intégrer un réseau qui leur assure suffisamment de retombées économiques pour conserver leurs terres. Les réalités économiques et environnementales doivent s'emboîter les unes aux autres.

Pour ce qui est de la Société québécoise de spéléologie (SQS), cette dernière a un intérêt quant à la préservation des sites et à la conscientisation des visiteurs. Elle propose la découverte de grottes de façon alternative. Les pratiquants prennent en main leurs activités afin que l'offre touristique soit faite d'une manière éducative (exemple : la Grotte de Saint-Casimir). On constate que les visiteurs portent un intérêt pour le milieu et les citoyens.

Le conflit entre l'écotourisme et le tourisme solidaire?

Au moment de l'adoption de la Déclaration de Québec, lors du Sommet mondial de l'écotourisme en 2002, il a été dit par plusieurs participants que l'écotourisme est une niche et qu'il ne peut rejoindre un grand nombre de visiteurs. Alors comment rendre l'écotourisme accessible à tous? On peut favoriser un accès sans discrimination et sans barrières économiques sans pour autant prôner le tourisme de masse, ce qui fut reconnu dans le texte final de la Déclaration grâce aux interventions du Bureau international du tourisme social (BITS).

Par exemple, au Zimbabwe, la population s'était opposée à l'idée d'un parc. Par la suite, l'idée fut acceptée car la population a été impliquée et on a instauré une répartition équitable des bénéfices et des décisions démocratiques. La régulation par un processus démocratique doit jouer un rôle dominant.

Trois dimensions sont prépondérantes : l'individu, l'environnement et l'économie.

L'individu qui veut faire du tourisme solidaire devrait privilégier une approche de simplicité volontaire. Il faut éduquer les personnes pour qu'elles déterminent jusqu'où elles veulent aller, quels sont leurs valeurs et leurs besoins et jusqu'où elles veulent s'arrêter?

Le niveau d'équilibre entre les profits économiques et la qualité de vie va se jouer sur la question de savoir jusqu'où les visités sont prêts à aller pour satisfaire les touristes. Il y a un niveau d'éducation à atteindre tant pour le visité que pour le visiteur. Mais peut-on, dans l'offre d'une prestation touristique, garantir que dans la chaîne de production, les choses ont été fabriquées de manière éthique et que dans la chaîne de consommation, le touriste a consommé de façon éthique?

LISTE DES PARTICIPANTS

- CADIEUX Michel, Société québécoise de spéléologie
- CARON Daniel, Conseil québécois du loisir
- CASTONGUAY Steve, Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- DELISLE Marie-Andrée, consultante
- FOIN Marie-Christine, Vacances et Familles
- GAUDREAU Pierre, Aventure Écotourisme Québec
- GAUVREAU Daniel, animateur
- HÉNAFF Bernadette, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- JOLIN Louis, Université du Québec à Montréal
- KIROUAC Jacques, Science pour tous
- MANOUVRIER Hugues, RelaiSoleil
- MIGNON Jean-Marc, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- NÉRISSON Jean-Claude, Vacancier, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- POUPLOT Daniel, Fédération québécoise de la marche
- RODELET Guillaume, Union française des centres de vacances et de loisirs
- TRUDEL Pierre, Fédération québécoise du canot et du kayak
- TURCOTTE Marie-France, Université du Québec à Montréal
- VAILLANCOURT Sonia, Conseil québécois du loisir
- VAILLANT Éric, Agence nationale pour les chèques-vacances

ANNEXE – 1-

PARTICIPANTS À LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

- FOIN Marie-Christine, Vacances et Familles
- HÉNAFF Bernadette, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- MANOUVRIER Hugues, RelaiSoleil
- MIGNON Jean-Marc, Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT)
- NÉRISSON Jean-Claude, Vacancier, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- RODELET Guillaume, Union française des centres de vacances
- SOULAGE François, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- SOULAGE Geneviève, Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- VAILLANT Éric, Agence nationale pour les chèques-vacances

PARTICIPANTS QUÉBÉCOIS

- AZOULAY Yaëlle, Association québécoise des loisirs folkloriques
- BOILY Manon, Centre St-Pierre
- CADIEUX Michel, Société québécoise de spéléologie
- CARON Daniel, Conseil québécois du loisir
- CASTONGUAY Steve, Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- CARTIER Pierre G., L'Étincelle
- CHARLAND Patricia, Mouvement québécois des camps familiaux
- DAIGNEAULT Véronique, Mouvement québécois des camps familiaux
- DALLAIRE Yolande, Cégep du Vieux Montréal
- DESLILE Marie-Andrée, consultante
- GAGNON Luc-Étienne, Société québécoise de spéléologie
- GAUDREAULT Pierre, Aventure Écotourisme Québec
- GAUVREAU Daniel, consultant, animateur atelier volet 4

REPRÉSENTANTS QUÉBÉCOIS (suite)

- GENDREAU Marco, Association des camps du Québec
- GRAND'MAISON Roland, Regroupement Loisir Québec
- JEAN Louis, Association des camps du Québec
- JOLIN Louis, Université du Québec à Montréal
- KIROUAC Jacques, Science pour tous
- LAFRANCE Pierre, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- LAPOINTE Marie-Claude, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- LAROCQUE André, FADOQ – Mouvement des Aînés du Québec
- MALENFANT Roméo, DPRM inc.
- NADEAU Jocelyne, Fédération québécoise des centres communautaire de loisir, animatrice atelier volet 2
- PÉPIN Luc, Association des camps du Québec
- POUPLOT Daniel, Fédération québécoise de la marche
- PROULX Luce, consultante, animatrice volet 2
- PROVOST Jean-Pascal, Mouvement québécois des camps familiaux, animateur
- RODRIGUE Robert, Mouvement québécois des camps familiaux
- SCOTT Josée, Sport et Loisir de l'île de Montréal
- TRUDEAU Isabelle, Fédération des agriculteurs du Québec
- TRUDEL Pierre, Fédération québécoise du canot et du kayak
- TURCOTTE Marie-France, Université du Québec à Montréal
- VAILLANCOURT Sonia, Conseil québécois du loisir

ANNEXE - 2-

Entente de coopération en matière de tourisme, de loisir et de plein air

La réalisation du projet *Loisir et tourisme social : des défis communs et des solutions à partager* s'inscrit dans le cadre de l'entente de coopération en matière de tourisme, de loisir et de plein air qu'ont signée à Paris, le 30 septembre 1997, l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et le Conseil québécois du loisir (CQL), à l'occasion d'une mission économique en France, dirigée par le premier ministre du Québec d'alors, monsieur Lucien Bouchard.

Cette entente de coopération résulte d'une volonté partagée de consolider les échanges bilatéraux qui existent entre plusieurs associations membres au Québec et en France. Elle vise également à établir des plans d'actions qui se traduisent par l'échange d'expertise et la réalisation de missions. Notons que cette entente s'inscrit en continuité de l'entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française dans le domaine du tourisme signée à Paris, le 30 janvier 1997.

ANNEXE -3-

Projet de coopération 60^e Commission permanente de coopération franco-québécoise 2005 et 2006

Loisir et tourisme social : Des défis communs et des solutions à partager Résumé

VOLET 1 - PROGRAMME DE STAGES À L'INTENTION DES JEUNES

Présentation

Certains organismes nationaux de loisir au Québec et en France partagent le même constat en provenance de leurs membres respectifs dont ceux associés aux camps de vacances, camps familiaux et auberges de jeunesse concernant leurs difficultés de recruter et de conserver leur personnel d'animation notamment au cours de l'été. Les résultats d'une enquête menée par l'Association des camps du Québec (1997) intitulée *Perceptions et attentes à l'égard des camps* mettaient en lumière cette problématique. L'étude a fait l'objet d'une présentation dans le cadre du séminaire *Les entreprises d'économie sociale en loisir et en tourisme social (2001)*. La problématique de l'emploi dans le secteur associatif du loisir et du tourisme social a par la suite été abordée dans une étude et lors d'un séminaire qui a eu lieu en avril 2003.

La mise sur pied d'un programme de stages offert par nos milieux auprès des jeunes pourrait avoir un effet attractif pour recruter de nouveaux jeunes et retenir le personnel en place.

Enjeux

Valorisation du travail en associant des avantages comme l'opportunité d'acquérir une expérience dans un autre pays.

Faire connaître le milieu associatif du loisir et du tourisme social par le biais d'une première expérience à l'étranger.

Recruter de nouveaux jeunes et les garder dans le milieu.

VOLET 2 – PROGRAMME D'ÉCHANGES POUR LES ADMINISTRATEURS BÉNÉVOLES

Présentation

Il appert que les associations éprouvent de la difficulté à assurer une relève des bénévoles notamment au conseil d'administration. L'accroissement des exigences des bailleurs de fonds et des attentes des usagers, le maintien de la mission sociale et le financement de l'organisme, la professionnalisation de la gestion des associations et la lourdeur des responsabilités représentent certains enjeux auxquels sont confrontées les associations. (Réf. *Recherche sur le bénévolat en loisir auprès des bénévoles et des professionnels*. Avril 2003 A. Thibault Laboratoire en loisir et vie communautaire, UQTR) Quels sont les réflexions en cours ou à faire pour que les organismes puissent être mieux outillés pour faire face à ces défis?

Enjeux

Nouvelles attentes envers les membres des conseils d'administration pour concilier la mission sociale avec les impératifs économiques, le service aux membres avec le développement de la cause (mission).

VOLET 3 - LE DÉPART EN VACANCES DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET DES PERSONNES ÂGÉES (SENIORS)

Présentation

La préoccupation de l'accessibilité au loisir et au tourisme pour tous doit prendre en compte les besoins de groupes en particuliers. Ce volet du projet vise plus spécifiquement les familles à faible revenu et les personnes âgées (seniors).

Contexte et enjeux

Les familles engagées au sein des associations favorisant le départ en vacances pourraient établir des liens directs et échanger leurs expériences par rapport aux ressources collectives accessibles aux familles.

Découlant d'une responsabilité que s'est vue confier l'UNAT par le ministère du Tourisme au sujet des pratiques de vacances des seniors, des échanges sont envisagés pour connaître le programme opéré par l'UNAT en regard de la réalité québécoise.

VOLET 4 - LE POSITIONNEMENT DES ORGANISMES DE PLEIN AIR PAR RAPPORT À L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Présentation

Les fédérations de loisir de plein air au Québec et en France partagent des constats sur l'évolution de la pratique de leurs activités respectives. Plusieurs dimensions dont la pratique récréative versus la pratique sportive et l'influence de la commercialisation de ces activités sont à explorer. Les dimensions du tourisme exprimées dans les concepts d'écotourisme, de tourisme d'aventure et de tourisme solidaire sont également prises en compte dans les échanges.

Contexte et enjeux

Dans la perspective où la commercialisation des activités de plein air connaît une popularité croissante particulièrement dans l'offre touristique, les associations s'interrogent sur le positionnement de leurs activités par rapport à l'industrie touristique et sur l'évolution des pratiques. La spécificité de leurs interventions, notamment celles relatives à l'éducation au milieu naturel, aux pratiques récréatives et à l'action communautaire réalisée pour assurer le développement et l'accessibilité à la pratique, sont-elles prises en compte dans une perspective de développement commercial?

ANNEXE -4-

PHOTOS DES ATELIERS



1^{er} rangée Bernadette Hénaff, Marie-Christine Foin, Jean-Marc Mignon. 2^e rangée Hugues Manouvrier, Guillaume Rodelet, Jean-Claude Nérissou et François Soulage. Absent Éric Vaillant.



Luce Proulx, François Soulage, Roland GrandMaison.



Louis Jolin



Assoumta Djimrangaye



Roméo Malenfant, Jocelyne Nadeau, Luc Pépin, Manon Boily et Jean-Claude Nérissou.



Jean-Pascal Provost, Robert Rodrigue, Marie-Christine Foin et Éric Vaillant.



Daniel Pouplot, Jean-Marc Mignon, Daniel Gauvreau, Marie-France Turcotte, Louin Jolin et Marie-Andrée Delisle.



Isabelle Trudeau, Ribert Rodrigue, Jacques Kirouac et Marie-Claude Lapointe.